

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 septembre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 13 septembre 2024 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Adjointes – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE
Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme PROVOST à M. MANGON – M. MESA GIRALDO à M. PERNES - Mme BAUBRY à M. CAREL - M. RICCARDI à M. LE FLOCH – M. CHAMBORAIRE à M. NOBRE - Mme PAILLOT à Mme MAILLOT - M. CAPILLON à Mme DA COSTA - Mme JACAMENT à Mme AWAD - M. PARISE à M. ITZKOVITCH – Mme BONNER à Mme THIBAULT - Mme ZERROUR à Mme KELOUA - M. BEAL à M. PAUTRE

ABSENTS : M. POINSIGNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 30

Représentés : 12

Absent : 1

Début de séance : 19h40

Monsieur le Maire

Nous allons commencer ce Conseil municipal. J'espère que tout le monde a passé d'agréables vacances. Nous nous retrouvons pour cette rentrée. Je propose à Madame Patricia VAVASSORI d'être secrétaire de séance et de faire l'appel. Voilà Mme VENTURA qui arrive.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues bonsoir. Mesdames et Messieurs bonsoir, Mesdames et Messieurs de l'Administration bonsoir, je vais donc procéder à l'appel.

Madame VAVASSORI procède à l'appel et annonce 39 présents ou représentés.

Monsieur le Maire

Merci, Madame VAVASSORI.

Magalie THIBAUT

Monsieur le Maire, bonjour à toutes et tous. Sans vouloir polémiquer, on aurait pensé et il me semblerait important, au nom du symbole et en hommage, qu'une minute de silence soit proposée en hommage aux deux victimes qui sont décédées, deux personnes Rosnéennes. Je pense au chauffeur-livreur qui s'est fait faucher et au troisième féminicide qui a eu lieu dans notre ville. Encore une fois, sans volonté de polémique.

Monsieur le Maire

Non, pas du tout, au contraire, hélas. J'approuve tout à fait cette proposition. Hélas, nous devons vivre et supporter des situations désolantes et inadmissibles. Je vous propose de nous lever pour une minute de silence.

Les membres du Conseil municipal observent une minute de silence.

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Il faut savoir qu'à ce jour, je n'ai aucun élément à vous donner puisque ces deux affaires sont entre les mains de la police judiciaire. La police de Rosny-sous-Bois a été supplantée par la police judiciaire, donc l'enquête est menée par cette police judiciaire et je n'ai pas d'élément supplémentaire à vous donner suite, hélas, à ces deux situations difficiles à porter, à supporter, à vivre, sachant que ce sont des personnes qui ne sont peut-être pas forcément sur Rosny, pour le premier cas de figure, mais c'est désolant et nous voyons tous les jours, justement, que se reproduit ce genre de situation, ce genre d'événement ; que nos forces de l'ordre sont mises à rude épreuve à cause de cela.

La deuxième situation, en effet, est tout à fait traumatisante et tout à fait regrettable, et c'est chaque jour aussi, puisqu'il y en a eu encore récemment qui s'est produite au même moment, sur une autre collectivité. Nous ne pouvons que la regretter.

Merci pour ce moment et cette attention que nous avons pour ces personnes qui sont mortes dans des conditions difficiles et inadmissibles.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, nous notons l'arrivée de Madame Shannon SEBAN à 19h45.

Monsieur le Maire

Madame AWAD ?

Stéphanie AWAD

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Je voulais juste poser une question. Est-ce que le fascicule qu'on a reçu remplace le point « rentrée » ?

Monsieur le Maire

C'est le point « rentrée ».

Stéphanie AWAD

Parce qu'en fait, il n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire

Non, mais justement, vous avez tous les éléments écrits sur votre document. Si Madame LEFELLE veut vous donner quelques informations supplémentaires, elle le fera à la fin du Conseil.

Stéphanie AWAD

Oui, mais ce n'est pas à l'ordre du jour et effectivement, c'est quand même assez important d'évoquer les points...

Monsieur le Maire

Tout à fait, mais vous l'avez sous les yeux, vous pouvez lire le document.

Stéphanie AWAD

Ça ne nous permet pas d'échanger, justement. C'est dommage.

Monsieur le Maire

On pourra vous donner des informations supplémentaires.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, excusez-moi. Monsieur PAUTRE vient d'arriver également.

Monsieur le Maire

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MAI 2024

Monsieur le Maire

Des remarques ? Des votes contre ? Abstentions ? Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MAI 2024

Monsieur le Maire

Le PV du jeudi 30 mai. Monsieur DELALANDE ?

Franck DELALANDE

C'est juste pour signaler qu'il y a une erreur en page 8, sur la page 44. Dans mon intervention, au milieu de la page, je crois qu'il y a une erreur sur le mot. Il a été mis le mot « caution zéro » au lieu de « quotient ». Je parlais du quotient familial, donc si c'est possible de rectifier.

J'ai vu qu'il y avait quelques fautes d'orthographe dans les PV, mais je pense que c'est certainement dû à l'intelligence artificielle.

Monsieur le Maire

Tout à fait. C'est toujours la faute de l'intelligence artificielle. Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Un problème un peu plus de fond sur le règlement de notre Conseil. Je n'étais pas là, donc les absents ont toujours tort. Néanmoins, en tant que président de groupe, quand je lis le PV, je suis attentif à ce que l'on appelle « les droits de l'opposition » et d'ailleurs de tout élu municipal et qu'ils soient respectés. Je crois que ce soir-là, les droits de l'opposition, et notamment du groupe URAM, ont été un peu bafoués et pas par vous, Monsieur le Maire, mais par l'un de vos adjoints. Page 10, Monsieur CAPILLON, qui prenait la parole au sujet d'une délibération sur le SIPPEREC, pose une question à Monsieur LE FLOCH qui lui répond et ensuite, annonce une explication de vote, comme on en a l'usage dans toutes les assemblées, on annonce son vote. Non content de cette position, Monsieur LE FLOCH lui demande des explications sur cette position de vote du groupe.

Il y a un principe très simple en démocratie représentative, c'est qu'on est tous porteurs, nous, en opposition et vous, en majorité, d'une partie de la légitimité de ceux qui nous ont élus, les citoyens Rosnéens, et qu'on n'a pas à rendre de compte de nos votes. On prend une position de vote, elle est ce qu'elle est. Monsieur LE FLOCH, vous avez été six ans, si je ne me trompe pas, peut-être un peu plus, dans l'opposition. Je n'ai pas le souvenir, quand vous étiez dans l'opposition, que ce soit de la part du groupe URAM ou d'un autre, qu'on vous ait demandé des explications sur un vote. En démocratie, on fait un choix, il est respecté par tous. On pourrait s'abstenir ou voter contre toutes les délibérations, vous n'auriez pas à demander pourquoi on a voté contre vous.

Évidemment, ce n'est pas vous qui avez pris la parole, Monsieur le Maire, mais il y a un règlement et il serait bien qu'en tant que Président de l'Assemblée, vous veilliez à ce que les droits de l'opposition soient respectés. Je pense qu'il n'est pas souhaitable que nous soyons systématiquement interrogés sur les raisons pour lesquelles nous indiquons une position de vote. Je le dis sans polémique Monsieur LE FLOCH, mais pour la sérénité et la fluidité des débats, car comme je n'étais pas là ce soir-là, je n'ai pu que le voir sur le PV. Je tenais à le rappeler quand même, parce qu'au-delà du sujet de fond sur lequel je ne reviendrai pas, parce qu'on ne va pas refaire le débat de cette Assemblée du 30 mai, mais il semble qu'à l'avenir, si on pouvait s'abstenir de ce type de questions et de demandes de justification, ce serait bien pour la tenue de notre Assemblée.

Monsieur le Maire

C'est donc, non pas sur le fond, mais la forme, le compte rendu, le PV. Nous mettons ce qui a été dit à ce moment-là. Ensuite, chaque élu a la possibilité de faire état de ses questionnements et de ses prises de position, mais ...

Ivan ITZKOVITCH

Donc vous approuvez ce type de comportement ?

Monsieur le Maire

Non. Je fais attention à ce que vous avez dit et nous en parlerons avec Monsieur LE FLOCH. Là, c'est un compte rendu.

Ivan ITZKOVITCH

J'ai bien précisé que c'était une question de fond, je n'ai pas demandé de modification du compte rendu, mais ce que j'ai dit là peut être acté sur le compte rendu de ce soir.

Monsieur le Maire

C'est une question de forme et non plus une question de fond ?

Ivan ITZKOVITCH

Exactement.

Monsieur le Maire

Je passe au vote.

Ivan ITZKOVITCH

Du coup, vous imaginez bien qu'on ne prend pas part au vote sur ce PV ?

Monsieur le Maire

Vous avez toute liberté. Monsieur DELALANDE ?

Franck DELALANDE

C'est juste pour une précision : ce que vous demandez d'approuver c'est le PV avec les modificatifs, on est bien d'accord ?

Monsieur le Maire

Bien sûr, mais là, c'est le PV, donc c'est ce qui a été dit, ce n'est pas sur le fond, et avec les modifications, bien sûr.

37 voix pour et 5 non-prises part au vote (URAM)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
37**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, , Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

NON-PRISES PART AU VOTE

5

M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2024

Monsieur le Maire

Des remarques sur le PV du 24 juin ? Non, alors je passe au vote.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

4. ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ANNÉES 2007 À 2023

Pierre MANGON

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Madame Audrey OSIFRE, responsable par intérim du service de gestion comptable de Rosny-sous-Bois, en fonction jusqu'au 31 août 2024, soumet à la Ville de Rosny-sous-Bois l'état des créances irrécouvrables dont elle sollicite l'admission en non-valeur, et l'état des créances éteintes dont nous n'avons pas à délibérer.

✓ **Tout d'abord, les créances irrécouvrables admises en non-valeur :**

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences de Madame la Comptable publique sont restées sans effet sur le recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de la Ville de Rosny-sous-Bois vis-à-vis des débiteurs. En théorie, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière, mais cela demeure totalement théorique. Madame la comptable publique sollicite l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de plusieurs titres de recettes portant sur les exercices de 2007 à 2023 pour un montant global de 54 745,48 euros.

Il s'agit de titres émis sur des personnes physiques ou des personnes morales de droit privé et jugées irrécouvrables par la comptable. Cette somme se répartit comme suit :

- Personnes morales : 12 890,68 euros.

Ce sont des sociétés en difficulté financière et un quart de cette somme représente la taxe locale pour la publicité extérieure (TLPE), mais ce ne sont pas des sociétés en faillite ou fermées.

- Personnes physiques : 41 854,80 euros.

Le montant de ces titres, répartis par année et par secteur, vous a été adressé, donc sauf si vous le demandez, je ne reviendrai pas dessus.

Tout ce qui est supérieur à quatre ans en année pleine, dont l'année 2018, est proposé en non-valeur. Pour les années 2007 à 2017, la mise en non-valeur n'avait pas été prononcée, car un tri a été fait sur la santé financière des débiteurs.

Sur cette somme globale de 54 745,48 euros, les personnes physiques (particuliers) représentent 41 854,80 euros pour 734 pièces. Les personnes physiques (artisans, commerçants, agriculteurs), une pièce pour 97,44 euros. Les personnes morales de droit privé, il y a deux pièces pour 2 507,87 euros. Les personnes morales de droit privé (sociétés), 7 017 pièces pour 7 363,50 euros et les personnes morales de droit public pour 2 921,92 euros.

Par tranche de montant, pour les pièces inférieures à 100 euros, il y a 680 pièces pour 14 175,81 euros. Supérieures ou égales à 100 euros et inférieures strictement à 1 000 euros, il y a 68 pièces pour 16 485 euros. Supérieures ou égales à 1 000 euros et inférieures à 5 000 euros, il y a 8 pièces pour 12 084 euros. Supérieure ou égale à 5 000 euros, il y a une pièce pour 12 000 euros.

Autrement, dans les catégories de produits, je vais vous donner les plus importants. Les cantines des enfants, il y a 171 pièces pour 11 377 euros. Les cantines des personnels, 2 pièces pour 23 euros. Les centres aérés, il y en a pour 1 694,16 euros. Les insertions publicitaires pour 5 429 euros et le périscolaire pour 1 268,55 euros. Je vous ai donné les plus importants. Il y a aussi les revenus des immeubles pour 2 193 euros.

Les services du Trésor public, malgré des recherches effectuées avec diligence, n'ont pas pu procéder à l'encaissement du solde des titres. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ces titres de recettes pour les exercices de 2007 à 2023.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON. Nous ne pouvons qu'approuver les comptes établis par Madame la Comptable publique, avec des sommes quand même assez conséquentes. Je vous propose de passer au vote pour le point n 4.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

✓ Créances éteintes

Pierre MANGON

Je passe aux créances éteintes : les créances sont considérées comme éteintes lorsque leur recouvrement a été rendu impossible suite à une procédure collective ou de surendettement. Madame la Comptable publique informe de l'apurement des créances éteintes pour un montant total de 18 909,91 euros, détaillé comme suit :

Créances d'entreprises en insuffisance d'actifs (loyer et TLPE) de 2007 à 2022, pour 6 727,91 euros. En Commission de surendettement, essentiellement des créances portant sur la pause méridienne et les activités périscolaires pour une somme de 12 182 euros, de 2017 à 2023. Ce montant total de 18 909,91 euros est donné à titre indicatif au Conseil municipal qui n'a pas à délibérer sur ce point.

Monsieur le Maire

Merci pour ces informations, Monsieur MANGON.

Je vous propose de présenter le point suivant, avec un additif à nos tarifs communaux.

5. TARIFS COMMUNAUX 2024/2025 DES ACTIVITÉS MUNICIPALES - ADDITIF

Pierre MANGON

Par délibération en date du 30 mai 2024, les tarifs communaux 2024-2025 des activités municipales ont été adoptés. Une nouvelle catégorie de bénéficiaires titulaires de l'allocation Handicap doit être incluse dans deux tarifs concernant le théâtre et le cinéma Georges Simenon. La nouvelle grille des tarifs 2024-2025 pour les activités culturelles est jointe en annexe. Ces nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} octobre 2024. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer. C'est une somme de 5 euros.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Ce n'est pas du tout sur le fond, c'est plus sur la forme et c'est plutôt pour vous, puisque vous dites « allocation Handicap, » mais soit vous pensez à l'AAH et à ce moment-là, ce n'est pas vraiment le bon terme, soit c'est plus globalement l'ensemble des allocations qui peuvent être perçues par les personnes en situation de handicap.

Je dis ça parce que si, à un moment donné, on demande un justificatif à la personne et qu'elle vous présente son justificatif de prestation de compensation du handicap, ce n'est pas ce qui est noté dans votre règlement intérieur. C'est peut-être juste une coquille, mais je vous invite à le faire vérifier.

Monsieur le Maire

C'est global, bien sûr.

Pierre MANGON

Je me suis trompé, je vous ai dit « 5 euros », mais ce sont 5 euros pour le théâtre et 3 euros pour le cinéma.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

6. ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 À L'ASSOCIATION DE GESTION GLOBALE D'UN MONTANT DE 63 500 € ET PROROGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR UNE DUREE D'UN AN – APPROBATION DE L'AVENANT N°6

Monsieur le Maire

L'attribution de la part variable de la subvention de fonctionnement 2024 à l'AGG est d'un montant de 63 500 euros et la prorogation de la convention d'objectifs et de moyens pour une durée d'un an, donc approbation de l'avenant n°6.

L'AGG, vous le savez, je ne vais pas vous refaire l'histoire de l'AGG, elle gère les centres socioculturels du Pré Gentil et des Marnaudes, ainsi que le multi-accueil Arc-en-ciel. En décembre 2021 a été adoptée la convention rédigée conjointement avec l'association qui prévoyait la mise en place d'une part variable de la subvention soumise à la transmission et à un échange sur des objectifs inhérents.

Au vu des résultats présentés par l'AGG et notamment, en termes d'efforts d'assainissement de la situation de l'association, il est donc proposé au Conseil d'approuver l'avenant n°6 à la convention d'objectifs et de moyens du 4 janvier 2022, approuvée par la délibération n°17 du 15 décembre 2021, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune et l'association s'unissent pour atteindre les objectifs fixés et d'attribuer une subvention d'un montant de 63 500 euros.

Pour permettre la rédaction d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2025, il est proposé de proroger cette convention pour une durée d'un an. Il est donc proposé à notre Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet d'avenant ; d'autoriser le versement de cette part variable ; et d'approuver la prorogation de la convention d'objectifs et de moyens du 4 janvier 2022 pour une durée d'un an.

J'ai reçu très récemment la présidente de l'association, ainsi que tous ses collaborateurs. Ils ont eu un rendez-vous avec la CAF et nous avons projeté un rendez-vous avec le directeur départemental de la CAF pour avancer sur cette situation difficile que vous connaissez tous et dont je ne vais pas vous reparler aujourd'hui. Je pense qu'il est justement nécessaire et important que cette association perdure dans ses engagements.

Elle a vécu, vous le savez bien, de grosses difficultés. Il a fallu payer aussi un certain nombre de départs, le départ du Directeur général, cela a coûté cher, cela a plombé les finances de l'association et d'autres départs aussi de directeurs et j'en passe. Cette association a besoin de notre soutien, de nos forces vives et vous aurez l'occasion de le voir, à l'occasion de la D.M. qui sera présentée au mois d'octobre, que nous apporterons tout notre soutien aux objectifs de l'AGG pour qu'elle puisse poursuivre ses activités.

Madame la Députée.

Fatiha KELOUA

Merci, Monsieur le Maire. Je vais me permettre de m'étendre sur le sujet de l'AGG et sur leur situation. L'AGG, aujourd'hui, est en souffrance et nous devons entendre son cri d'alerte. L'association, tout le monde ici le sait, connaît des difficultés, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, financières sans précédent qui se sont additionnées à des problèmes de gestion, eux, qui sont connus de longue date, ces problèmes de gestion. La subvention que vous soumettez aujourd'hui à l'approbation de notre Conseil est la part variable de la subvention de fonctionnement. Vous évoquez une autre subvention au mois d'octobre.

Je crois qu'il est absolument indispensable et essentiel de soutenir et d'aider l'AGG en, au moins, leur proposant une sérieuse subvention exceptionnelle. Dans un contexte d'inflation très élevé, l'augmentation sensible des charges de l'association et les baisses de recettes, notamment dues à un manque de capacité à répondre à certains appels à projets, l'AGG accuse aujourd'hui un déficit structurel de trésorerie qui dépasse les 110 000 euros. Bien sûr, il y a d'un côté, un contexte national de diminution des aides publiques qui frappent durement nos associations, dont le gouvernement ne semble pas comprendre l'utilité sociale fondamentale.

La Ville porte ici une immense responsabilité. Aussi, la subvention annuelle que vous proposez ici, bien sûr, ne sera pas suffisante pour l'AGG puisque celle-ci demande une hausse de 150 000 euros. Il est bon aussi de rappeler que la subvention annuelle de la Ville à l'AGG n'a quasiment pas augmenté depuis 2014. De plus, pour passer l'hiver et les turbulences, l'AGG a besoin d'un soutien financier exceptionnel qui se monterait à 250 000 euros au total. Comment imaginer demain le quotidien des Rosnéennes et des Rosnéens sans les activités essentielles d'une association qui compte plus de 1 400 adhérents et plus de 30 emplois salariés à plein temps ?

L'AGG est un acteur majeur de nos deux quartiers prioritaires, le Pré Gentil et les Marnaudes, sans compter les structures multi-accueils qu'elles gèrent. Ces activités qui, trop souvent, se substituent au Service public, bien sûr, de moins en moins présent, doivent bénéficier de la reconnaissance de la Ville et de son soutien à la hauteur du service rendu.

Monsieur le Maire, la Ville doit aider l'AGG, et vous l'avez dit vous-même, à surmonter ses épreuves et lui permettre de continuer à être cet acteur essentiel du lien social à Rosny, à s'intégrer pleinement et à mener un véritable projet de territoire. La Direction de l'AGG nous l'a clairement dit, elle est à un tournant, elle peut demain disparaître si on l'abandonne, ou se relever si elle est aidée et épaulée à la hauteur de ses attentes.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci, Madame la Députée, mais il faut savoir que j'ai reçu longuement, plusieurs fois, la Présidente de l'AGG, assistée d'un certain nombre de collaborateurs ; que nous en avons largement parlé ; que nous en avons aussi parlé en Bureau municipal, en groupe majoritaire ; et qu'en effet, nous avons pris la décision d'aider l'AGG. Vous pourrez voir justement à l'occasion de la prochaine DM que nous faisons un gros effort vis-à-vis de l'AGG que nous ne souhaitons surtout pas voir disparaître de la vie sociale de Rosny-sous-Bois.

Monsieur Carel.

Pierre-Olivier CAREL

Bonsoir, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Madame la Députée a abordé le sujet à peu près sous l'angle qui me paraît essentiel. Je voudrais compléter avec quelques éléments.

Oui, cette association est essentielle pour notre ville.

C'est une association qui est en souffrance et sa Présidente appelle les élus au secours pour la gestion de cette association, malgré tous les efforts qu'elle essaie de mener, depuis plus de deux ans de présidence, pour essayer de donner un cap social à cette association.

Il y a des inquiétudes sur la gestion des ressources humaines, que ce soit au niveau de la Direction des deux centres ou au niveau d'un des deux centres notamment. Il y a des inquiétudes sur la santé financière, le déficit avoisine plus de 100 000 euros aujourd'hui. Il faut que l'on puisse comprendre pourquoi et qu'on ne soit plus dans des éléments qui soient dans des Commissions ou dans des réunions de Comités, mais devant l'ensemble des élus de ce Conseil municipal. Il est également essentiel que l'on ait un projet social porté au service des habitants du Bois-Perrier et du Pré Gentil.

Malheureusement, ce soir, on nous présente une demande de vote pour une part variable, mais il me semble qu'il est adossé dans la délibération initiale que cette part variable ne peut avoir lieu qu'à partir du moment où il y a des éléments. Il est indiqué : « Prévoyez la mise en place d'une part variable de la subvention soumise à la transmission, à un échange sur des objectifs inhérents ». Ce qui est dommage, c'est que dans un courriel préparant ce Conseil municipal, ces documents vous ont été demandés par le groupe Mieux Vivre Rosny. Nous n'avons pas été destinataires des documents, ni compte rendu d'activité, ni bilan financier.

Ce soir, il nous paraît très difficile de pouvoir nous prononcer de manière éclairée sur cette association, parce que verser des subventions, on l'a fait pour d'autres associations qui étaient en souffrance pendant de nombreuses années, pour des montants relativement similaires. Je pense, par exemple, à la ferme Équestre jusqu'au moment où, à force de poser des questions, on nous a quand même avoué qu'on était en cessation de paiements et que l'association était, non pas en grande difficulté, mais devant une impasse.

Ce soir, le groupe Mieux Vivre Rosny vous demande de retirer le point et de le reporter, le temps que l'on puisse nous transmettre les documents qui ne nous ont pas été communiqués avant le Conseil municipal. Si ce n'est pas le cas, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire

Je ne retirerai pas ce point, parce qu'il y a eu urgence pour cette association que j'ai reçue plusieurs fois à mon retour de vacances. Nous en avons largement discuté. Récemment, ils ont rencontré la CAF et je dois rencontrer la CAF avec eux. Je ne retirerai pas ce point ce soir. Vous assumerez votre vote, votre responsabilité, mais je pense que cette association est venue nous demander notre aide et à l'occasion d'un groupe majoritaire, nous avons, à la majorité des membres présents, décidé d'aider cette association qui a toute sa place au sein de la vie sociale de Rosny-sous-Bois.

Christine ELICE

Je vous en remercie Monsieur le Maire et Madame la Députée.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote et je ferai état à la Présidente de votre intervention.

Pierre-Olivier CAREL

Écoutez, ce sera avec plaisir puisque je le fais également à sa demande.

Monsieur le Maire

Je ne pense pas que ce soit à sa demande. Sans commentaire.

***26 voix pour, 1 abstention (Mme CARBONELL) et 9 non-prises part au vote
(M. CAREL, M. MANGON, M. LE FLOCH, M. BAUBRY, M. RICCARDI, MME ROUSSEL,
M. SALLIOT, MME TISSOT, M. ASSILATAM)***

**Elus membres de l'association n'ayant pas pris part au vote : M. CAVANNA,
M. DO ESPIRITO SANTO, MME MAILLOT, MME ELICE, MME ZERROUR, M. MESA
(6 non-prises part au vote)**

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
26**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

1

Mme CARBONELL

NON-PRISES PART AU VOTE

9

M. CAREL, M. MANGON, M. LE FLOCH, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, Mme TISSOT, M. ASSILATAM

Monsieur le Maire

Merci pour l'AGG et je préviendrai dès demain la Présidente de l'AGG qui sera ravie, certainement, de cet acte volontaire de la Ville.

**7. STATIONNEMENT PAYANT - OBLIGATION DE SAISIE DU NUMERO
D'IMMATRICULATION ET SUPPRESSION DU DROIT D'OPPOSITION**

Patricia VAVASSORI

Ce point concerne une régularisation dans le cadre de la protection des données à caractère personnel.

Afin de sécuriser juridiquement la collecte des numéros d'immatriculation dans le cadre de la gestion du stationnement payant, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a recommandé aux collectivités territoriales de préciser leurs dispositifs du point de vue de la protection des données à caractère personnel.

Le numéro d'immatriculation du véhicule constitue, en effet, une donnée à caractère personnel au sens de la loi informatique et libertés de 1978, en ce qui permet d'identifier le propriétaire du véhicule dont le nom figure sur le certificat d'immatriculation. La collecte du numéro d'immatriculation des véhicules s'avère cependant essentielle pour la bonne gestion et le contrôle du stationnement payant sur voirie. L'utilisateur est en droit de s'opposer à la collecte du numéro d'immatriculation conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), mais selon les caractéristiques des traitements, ce droit peut ne pas avoir vocation à s'appliquer.

L'article 56 de la loi Informatique et Libertés dispose que le droit d'opposition ne s'applique pas lorsque son application a été écartée par une disposition expresse de l'acte instituant le traitement dans les conditions prévues à l'article 23 du RGPD. Or, dans une note au Gouvernement en date du 15 novembre 2022, le Conseil d'État a précisé que les communes peuvent prendre, en matière de stationnement payant, des actes pouvant être regardés comme des mesures législatives au sens de l'article 23 précité.

Par conséquent, les collectivités territoriales, en tant que responsables de traitement, disposent de la faculté d'écarter, par délibération, le droit d'opposition des usagers du stationnement, au renseignement par leurs soins, ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule. La possibilité d'écarter le droit d'opposition doit être justifiée par un motif d'intérêt général.

En l'espèce, les motifs de bonne gestion et de contrôle du stationnement payant sur la voie publique suivants, justifient d'écarter ce droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation, à savoir :

- pour garantir le bon traitement des recours, l'usager doit pouvoir fournir un justificatif de stationnement lui permettant de prouver sans équivoque que ce dernier, comportant notamment le montant payé de redevance de stationnement, est bien le sien.
- la saisie du numéro d'immatriculation permet d'éviter les comportements frauduleux (par exemple, don d'un justificatif encore valide au véhicule suivant sur la place de stationnement et ce, quels que soient les modes de contrôle.
- Le recouvrement des recettes publiques nécessite de réduire les erreurs de calcul du forfait de post-stationnement (FPS) en accompagnant la numérisation de la gestion publique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'obligation de saisie du numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule bénéficiant du service du stationnement payant et d'écarter le droit d'opposition des usagers à la saisie ou à la collecte du numéro d'immatriculation.

Monsieur le Maire

Merci, Madame VAVASSORI pour toutes ces précisions. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBOIRAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

8. RECOURS AU COURTAGE AUX ENCHERES POUR LES BIENS IMMOBILIERS AVEC LA SOCIETE AGORASTORE

Monsieur le Maire

Vous le savez, la Ville est propriétaire d'un patrimoine immobilier dans son domaine privé dont elle n'a plus l'utilité. Elle envisage de céder quelques propriétés parfois vétustes et inhabitées depuis de nombreuses années, mais souhaite se faire accompagner par le courtier Agorastore qui possède une solide expérience dans la vente de biens immobiliers des collectivités.

La solution Agorastore est un outil de mise en concurrence en ligne par courtage d'enchères. Son objectif est de mettre en relation la Ville, qui est vendeuse, avec ses acquéreurs. L'accompagnement d'Agorastore se réalise en trois phases :

- La stratégie de vente : Agorastore conseille la Ville en lui remettant une analyse juridique et technique du bien, ainsi qu'une estimation du marché immobilier avec, entre autres, l'avis des domaines ;
- La commercialisation : Agorastore informe les potentiels acquéreurs via une communication très large ;
- La clôture de la vente : Agorastore présente à la Ville les résultats et le classement des offres en fonction, non seulement des critères retenus par la Ville, mais aussi de la solvabilité des candidats.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention-cadre entre la Ville et Agorastore. Cette convention, d'une durée d'un an à compter de sa date de notification, se renouvellera par tacite reconduction pour une durée maximale de quatre ans.

C'est vrai que la Ville possède un certain nombre de biens qui ne lui sont plus utiles. Je voudrais aussi vous préciser que les taux de commission à la charge de la Ville sont fixés sur le prix de départ et applicables au prix de vente final.

Il y a deux typologies de biens : les biens classiques qui sont les biens à destination unique, tels l'habitation, local commercial, bureau, ne nécessitant pas de transformation, et les biens spécifiques comme les immeubles ou terrains de grande surface, nécessitant un aménagement structurant.

Je crois que vous avez eu la liste de l'ensemble des biens appartenant à la Ville. Il y a un certain nombre de pavillons, entre autres, qui ne sont plus utilisés, ni utilisables dans l'avenir par la Ville et qui ont besoin d'être mis sur le marché.

Madame THIBAUT, vous aviez levé la main la première.

Magalie THIBAUT

Oui, merci. Effectivement, on a bien compris que les temps étaient difficiles pour les collectivités et que la Ville cherchait des marges de manœuvre financières. Votre réflexion de céder des biens immobiliers appartenant à la Ville vous permettrait de faire rentrer un peu d'argent dans les caisses de la municipalité. Néanmoins, ce n'est pas une délibération sans importance et elle appelle, de notre point de vue, plusieurs remarques.

Quand on a vu ce point à l'ordre du jour, on vous a demandé des précisions. On vous a demandé de nous communiquer la liste des propriétés, des biens détenus par la Ville. La plupart, ce sont des biens qui accueillent les services municipaux, les équipements sportifs et culturels et effectivement, comme vous venez de l'évoquer, il y a environ 26 logements pavillons.

Dans ces questionnements, je vous demandais aussi de me préciser, sur la liste de ces biens, ceux qui, aujourd'hui, étaient vacants et non utilisés. Je n'ai pas eu de précisions en la matière. Ce n'est pas du tout une remarque envers l'administration. Pour moi, c'est une demande du politique au politique. Vous imaginez bien pourquoi je me posais cette question.

Quand on sait qu'il n'y a pas un seul Conseil municipal où on ne débat pas, aujourd'hui, des besoins en termes d'équipements publics ou de services publics dans nos villes, donc de la difficulté à trouver, soit du foncier, soit des biens, pour pouvoir accueillir ces nouveaux services ou équipements publics. Déjà, en termes de transparence, de pouvoir savoir sur l'ensemble de ces biens, lesquels aujourd'hui ne sont pas utilisés et pour quelles raisons, ça nous paraissait un élément fondamental pour pouvoir nous positionner dans cette délibération.

J'avais posé ensuite une autre question qui était celle de dire : « Sur cette liste-là, quels biens, aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous envisagez de céder ? ».

On m'a répondu que l'objet de ces conventions-là, dans un premier temps, c'était de pouvoir travailler à la stratégie, de pouvoir identifier les biens qu'on pourrait céder. Déjà, je repose cette question et je souhaiterais avoir ces éléments-là, de nous indiquer, sur l'ensemble des biens appartenant à la Ville, lesquels ne sont pas aujourd'hui utilisés et pourquoi, au regard des besoins des habitants et de la population ?

Ma deuxième remarque se pose sur le fond et sur la forme. Vous faites le choix, quand vous lancez dans cette stratégie-là, de ne pas réaliser cette stratégie et d'assurer les ventes au sein de l'administration communale, donc vous nous proposez de faire appel à une société de courtage, et c'est la Commission qui l'écrit noir sur blanc, qui va facturer au propriétaire, c'est-à-dire à la Ville, des frais à chaque vente, allant de 2 500 à 6 000 euros sur chacun des biens. Puis, des commissions qui seront à la charge du futur propriétaire. Cela nous pose un vrai problème de fond.

Ce sont aujourd'hui des biens qui appartiennent à la Ville, des biens publics. On va donc permettre à une société de courtage – société de courtage, c'est un acteur privé – de pouvoir se faire de l'argent sur un bien qui appartient à la collectivité, qui appartient aux Rosnéens et aux Rosnéennes. Cela nous pose un problème et on est totalement en désaccord avec cela. On est en désaccord sur le fond, parce qu'on considère que certainement, un nombre de biens dont dispose la Ville serait certainement utilisé et utilisable pour mettre en place de nouveaux équipements publics ou des services publics. Peut-être pas tous, je ne dis pas qu'on ne peut pas avoir cette discussion-là. Il y a d'autres collectivités qui peuvent vendre certains biens, mais en tout cas, d'être transparent en la matière, cela me paraît essentiel.

Deuxièmement, on est fermement opposé à ce que la Ville fasse appel à une société de courtage qui, en plus, se permet de prendre, sur un bien municipal et public qui, encore une fois, appartient à la collectivité et aux Rosnéens et aux Rosnéennes, des commissions. On aurait préféré que ce travail se mène au sein de l'administration communale.

Pour ces raisons-là, notre groupe votera, de toute façon, contre. On attend des éléments complémentaires, notamment sur la vacance des biens. Je me permettrai de prendre appui sur cette délibération pour vous interroger sur un litige qui vous oppose à une famille Rosnéenne, la famille Marx qui, aujourd'hui, habite au 168 rue du Général Leclerc, qui vous demande de lui transmettre deux documents : la copie de la notification de l'arrêté municipal à l'encontre de cette famille dans le cadre de la procédure acquisitive d'un bien présumé sans maître depuis 2016, et le dossier de performance énergétique de ce bien.

Ma question est simple : est-ce que ces documents, vous les avez en votre possession ? Si oui, il serait temps de leur transmettre pour qu'ils puissent se défendre, continuer la discussion et, je l'espère, le dialogue avec la municipalité. Mais il me semble qu'aujourd'hui, malgré leurs demandes, ils n'ont pas reçu ces documents-là.

Monsieur le Maire

Je prends le bien qui est, entre autres, le pavillon qui est au 14 rue Saint-Pierre. Je ne sais pas si vous voyez où se trouve la rue Saint-Pierre. C'est un pavillon qui n'est plus entretenu et fermé depuis des années, dont la Ville n'a aucune utilité pour diverses raisons. C'est vrai que la Ville n'a pas lieu – c'est un exemple vraiment flagrant – d'être propriétaire de ce pavillon. On n'a pas lieu de mettre un service dans cette maison qui, pour l'avoir visitée, est tout en hauteur. Ce sont les vieux pavillons de la Ville de Rosny, du cœur de Rosny, donc qui n'apporteraient rien de plus à la Ville de Rosny. S'il y avait un acquéreur, cela pourrait nous satisfaire et satisfaire la personne qui pourrait l'acquérir.

C'est vrai qu'il y a un certain nombre de biens, je prends la rue Saint-Claude, vous avez eu la liste des propriétés qui appartiennent à la Ville et qui n'ont pas forcément une autre utilité dans l'avenir pour nos services. De là, bien sûr, ce souci et ce souhait de pouvoir nous en délester et pouvoir satisfaire éventuellement une famille de Rosny ou d'ailleurs. Pourquoi garder un bien qui ne sert pas, qui ne sert à rien, qui devient vétuste, alors qu'il pourrait profiter à d'autres familles ?

Ensuite, par rapport aux commissions, puisque vous avez posé la question, les commissions sont à la charge de l'acquéreur et non du vendeur.

Je voudrais revenir sur le 168 Général Leclerc et simplement dire que nous nous sommes rencontrés avec la famille. Nous avons délibéré. J'ai demandé un certain nombre de rendez-vous et la personne ne s'est pas forcément présentée aux rendez-vous, faisant acte de non-réception des demandes de rendez-vous, ce que j'ai un peu regretté. Nous avons eu un débat. Nous avons fait des propositions à la personne qui est ici présente, en proposant un nouveau pavillon qui était même un peu plus grand, au niveau surface, que le pavillon habité actuellement. Je veux bien revenir vers cette personne, mais il serait bien qu'il puisse y avoir un échange discipliné et non pas un refus d'échange en disant : « Je n'ai pas reçu vos courriers » ; « Je ne sais pas » ; « Je ne l'ai pas eu dans ma boîte aux lettres ». Je pourrai vous montrer tous les courriers qui ont été envoyés à Mme Marx, qui me prend en vidéo et qui sourit, mais qui connaît la situation. Je le redis bien, elle n'est pas la propriétaire du pavillon, même si elle considère qu'elle y est depuis un certain nombre d'années, voire trente années.

Vous connaissez mon esprit de diplomatie, je veux bien recevoir à nouveau cette personne, en discuter, mais nous resterons sur nos positions. Je souhaite qu'il y ait un dialogue dans les deux sens et qu'il ne soit pas uniquement dans un sens.

Madame KELOUA ?

Fatiha KELOUA

Merci, Monsieur le Maire. Deux questions. J'ai bien entendu que la municipalité a besoin de fonds et que des logements sont...

Monsieur le Maire

Ce n'est pas qu'une question de fonds, c'est aussi la question de pourquoi garder un patrimoine qui ne sert à rien, qui devient vétuste et qui ne sert à rien.

Fatiha KELOUA

Je vous donne des pistes pour le patrimoine de Rosny : ma maison, par exemple, rue Saint-Pierre, je pense que les victimes de violences sexuelles à Rosny et de violences conjugales ne manquent pas et la mise à l'abri est très insuffisante dans notre ville, puisque nous envoyons très souvent nos femmes Rosnéennes dans d'autres villes. Réciproquement, je sais que, par exemple, à Montreuil, elles sont très bien reçues. À Rosny, on a beaucoup de mal à les placer. Le dernier logement que l'on avait était rue Bétrémieux. Il a été démoli pour construire un immeuble. La municipalité a récupéré, semble-t-il, un appartement dans cet immeuble qui ne fera pas fonction de logement d'urgence.

Monsieur le Maire

Vous semblez oublier qu'il y a justement un pavillon près de Rosny 2, rue des Papillons, et qui reçoit ces personnes en difficulté, comme vous les avez citées.

Fatiha KELOUA

Je sais bien que vous répondez à un quota d'un à trois logements.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une question d'un à trois, c'est une question que nous n'avons pas fermé ce pavillon en disant : « Maintenant, c'est fini, on ne veut plus les recevoir ». Nous avons, au contraire, mis à disposition ce pavillon sur la rue des Papillons.

Fatiha KELOUA

Très bien, Monsieur le Maire. Ce que je constate, c'est que nous n'avons pas une action proactive envers les victimes de violences conjugales à Rosny-sous-Bois. C'est un constat que je fais et vous ne me ferez pas changer de constat.

Monsieur le Maire

Peut-être mais je n'ai pas votre point de vue.

Fatiha KELOUA

Deuxième souci, vous dites que ce sont des pavillons qui sont en hauteur, donc qu'il n'y a pas beaucoup de fonciers. Je sais qu'il y a d'autres villes qui gardent surtout des maisons, parce qu'un appartement encore, on pourrait le vendre, mais une maison peut être utilisée pour une antenne pour les jeunes de la Ville, pour pouvoir faire aussi de l'action un peu envers les jeunes, envers la jeunesse.

Vous voyez qu'il y a peut-être des idées à avoir et de se précipiter à vendre en disant que cela se détériore et que cela nous coûte de l'argent, ce n'est peut-être pas la meilleure idée, en tout cas, à mon avis.

Deuxième question : pourquoi Agorastore ? Je sais bien que ce n'est pas vous qui allez payer et que ce n'est pas nous qui allons payer tous ces pourcentages à la vente, 10 %, 11 % pour un bien qui vaut 100 000 euros. C'est-à-dire que cette société, Agorastore, va prendre 11 % de 100 000 euros, tout cela pour mettre sur une plateforme et pour vendre aux enchères. Or nous avons tout de même, je pense, des services municipaux. La Ville de Rosny-sous-Bois est très attractive dans le département puisque nous avons le métro aujourd'hui. C'est une ville où les biens se vendent très facilement. J'aimerais juste que vous justifiiez le choix de cette société qui a pignon sur rue, qui n'est pas forcément bien cotée dans le milieu immobilier, de ventes immobilières, avec des avis très contrastés.

J'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi vous avez choisi Agorastore et pas quelqu'un d'autre, et pas juste que les services de la Ville prennent en charge ces ventes ?

Monsieur le Maire

Agorastore nous a semblé efficace pour faire en sorte de pouvoir vendre ces biens que la Ville possède et qui sont inutilisés et inutilisables pour nous. C'est vrai que nous avons fait le choix d'Agorastore pour cela.

Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Sur le principe de la cession des biens immobiliers, on verra au cas par cas puisque l'Assemblée va délibérer sur les cessions éventuelles. C'est vrai qu'il y a certains fonciers et certains actifs qui sont totalement insalubres qui pourront sans doute faire l'objet de vente, mais sur le principe du recours à Agorastore, pour le groupe URAM, j'aurai la même position que le groupe RES sur le principe de recourir à Agorastore.

En effet, Agorastore a montré son efficacité sur les biens mobiliers, c'est-à-dire que du fait d'un site nationalement connu, etc., je crois que ce n'est pas d'aujourd'hui, on vend des véhicules, du matériel informatique, etc. Sur Agorastore, cela se justifie parce que ces mobiliers peuvent se vendre à Rosny comme partout en France et même partout en Europe. Je crois que Agorastore vend partout.

Sur l'immobilier, je suis un peu plus sceptique. On sait très bien que l'immobilier est quelque chose de très local et honnêtement, on ne va pas faire du *pro domo*, mais on a, certains s'en plaignaient, beaucoup d'agences immobilières sur la Ville, la plupart très compétentes. Je pense qu'il aurait été de bon ton, même si les services de la Ville...

Je ne suis pas d'accord avec cet argument. Il n'y a pas, à ma connaissance, de personnes dans les services de la Ville qui ont la spécialité de vendre des biens immobiliers. C'est un métier et sans faire offense aux services de la Ville qui sont extrêmement compétents dans plein de domaines, ils ne peuvent pas tout faire. On a quand même des agences immobilières à Rosny qui connaissent leur métier, qui connaissent surtout leur marché local, donc peut-être qu'au lieu d'Agorastore, il aurait été opportun de recourir à ces professionnels locaux.

Monsieur le Maire

Ça permet d'avoir une objectivité et d'éviter, justement, de faire un choix parmi nos agences immobilières.

Ivan ITZKOVITCH

J'entends. Nous c'est ce que nous aurions fait. On ne va pas non plus nous opposer, mais on s'abstiendra sur cette délibération de ce fait-là.

Monsieur le Maire

D'accord. On ne se précipite pas, comme vous semblez le dire. On définit une stratégie et on verra l'opportunité de vendre éventuellement. C'est sans obligation financière ni contractuelle.

Je reviens aussi à ce que vous avez dit, Madame la Députée. Nous avons reçu l'association Caritas, il y a une quinzaine de jours, pour aider cette association à accueillir les femmes seules, entre autres, dans les pavillons EPFIF. Nous travaillons avec cette association pour que des pavillons soient mis à disposition. Vous voyez que nous ne restons pas inactifs et que, bien au contraire, nous faisons en sorte de pouvoir accueillir des personnes en difficulté, qu'elles soient seules ou avec leurs enfants.

Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Dans votre réponse, vous nous avez indiqué que les frais d'expertise étaient à la charge de l'acquéreur. Dans la convention, ce n'est pas clair, la façon dont on le lit, c'est marqué « Facturé au propriétaire ». Le propriétaire actuel du bien, c'est bien la Ville, donc c'est la Ville qui va assumer les charges de l'expertise. De notre point de vue, c'est déjà trop. On ne devrait pas avoir à payer une expertise, c'est de l'argent public, encore une fois, pour expertiser des biens qui nous appartiennent.

Monsieur le Maire

Très bien, je note votre remarque. Madame AWAD ?

Stéphanie AWAD

Je ne vais pas ajouter au débat parce que beaucoup de choses ont été dites et avec lesquelles je suis plutôt d'accord. Simplement, on n'est pas tous au même niveau d'information et la fameuse liste reçue par RES n'a pas été reçue par tout le monde.

Monsieur le Maire

Parce que vous ne l'avez pas demandé, mais on peut vous l'adresser, il n'y a pas de souci.

Stéphanie AWAD

Oui, j'aimerais bien l'avoir.

Monsieur le Maire

Il n'y a aucune indiscretion puisque ce sont les propriétés de la Ville. Je passe au vote.

27 votes pour,

6 abstentions (MME AWAD, M. CAPILLON, MME JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, MME DA COSTA)

et 9 votes contre (MME CARBONELL, M. CIANI, M. BEAL, M. PAUTRE, M. DELALANDE, MME KELOUA, MME ZERROUR, MME BÖNNER, MME THIBAUT)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
27**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN,

CONTRE

9

Mme CARBONELL, M. CIANI, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTIONS

6

Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

9. APPROBATION D'UNE CONVENTION BILATERALE 2024-2026 ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LE BAILLEUR LOGIREP DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DU CONTINGENT COMMUNAL DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire

C'est une présentation rapide puisque nous avons déjà voté toutes les conventions avec nos bailleurs. C'était le dernier bailleur avec lequel nous n'avons pas encore signé cette convention. Donc, Madame Maillot, ce sera rapide, s'il vous plaît.

Danièle MAILLOT

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à toutes. Je demande l'approbation de la convention bilatérale 2024-2026 entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le bailleur LogiRep dans le cadre du passage à la gestion en flux du contingent communal de réservation de logements sociaux.

Cette disposition est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024 et c'est une convention qui est établie pour trois ans, sur la période 2024-2026. Elle fait l'objet d'une évaluation annuelle dont les correctifs éventuels devront être fixés par voie d'avenant. Son renouvellement sera étudié à la fin de la période.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Maillot. On ne va pas reparler des conventions que nous avons eu l'occasion de voter lors des précédents Conseils. Je passe au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

10. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS, LA FONCIERE PROXIM'ECO DE LA SEMRO ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SEINE-SAINT-DENIS

Antonio NOBRE

Bonjour à tous. La Ville considère la préservation et la revitalisation de ses 402 commerces de proximité comme une priorité d'action municipale et a récemment bâti un schéma directeur commercial qui confirme la nécessité d'une action publique pour soutenir ces activités.

La Ville a souhaité que soit mis en place un outil permettant de disposer de leviers d'actions pour protéger, développer et revitaliser ses commerces grâce à la création, en février 2024, de PROXIM'ECO, foncière commerce publique hébergée par la SEMRO et dont la mission est d'acquérir des murs commerciaux dans les secteurs le nécessitant, afin de permettre à des commerçants et artisans d'implanter de façon pérenne des activités utiles aux habitants.

Dans le cadre de ses missions, la CCI Paris Île-de-France, chargée des intérêts des entreprises, est en mesure d'aider les collectivités à mettre en place des projets innovants au service de l'ensemble des acteurs économiques, à travers des moyens humains, techniques et des compétences nombreuses telles que l'analyse commerciale et locative ; appel à candidature de porteurs de projets ; évaluation des candidats ; offres de formation ; gestion locative ; accompagnement du commerçant.

A cet effet, la Ville et la foncière PROXIM'ECO souhaitent pouvoir profiter des compétences de la CCI et cette convention n'apporte aucune dépense pour la Ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention tripartite Ville/SEMRO pour PROXIM'ECO et CCI 93, permettant cette collaboration.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur NOBRE. Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Je prends l'occasion de cette délibération, puisque la foncière PROXIM'ECO est censée être l'outil que vous avez créé pour, justement, maîtriser le tissu commercial local.

Est-ce que nous avons des nouvelles des préemptions qui sont en cours, notamment sur ce que nous avons délibéré il y a quelques mois sur le commerce rue Gallieni et l'autre projet sur la rue Paul Cavaré ? Parce que je sais qu'il y avait des discussions pour essayer de trouver des solutions sur ces commerces. Est-ce que nous avons pu avancer ? Est-ce que ce sont des coûts qui sont partis, nous verrons après avec cette convention ?

Antonio NOBRE

Pour la rôtisserie, grande histoire depuis des années. Malheureusement, il y a une procédure en cours entre le propriétaire et la Ville, donc rien n'est fait. On avait bien travaillé, on était motivé, on pensait aboutir, mais malheureusement, entre le propriétaire et la Ville, il y a des soucis, donc c'est en stand-by, pour l'instant.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il veut profiter de la Ville de Rosny-sous-Bois, Monsieur le propriétaire. Je ne vais pas citer son nom.

Antonio NOBRE

C'est en cours. Normalement, je dois faire un point avec notre nouveau DGSTU, à ce sujet-là, la semaine prochaine, pour qu'on puisse finaliser, pour voir si l'on conserve ou pas ce bail commercial.

Concernant Paul Cavaré, c'est toujours en cours. Ce matin, j'ai vu le propriétaire des murs et à la suite, Monsieur Guérinet, toujours actuel locataire. A ce jour, le propriétaire des murs ne souhaite pas poursuivre la collaboration avec le repreneur qui a été choisi par Monsieur Guérinet. Donc c'est en cours aussi. On est en train de collaborer ensemble et cela va suivre ces prochaines semaines.

Monsieur le Maire

En espérant que nous allons enfin pouvoir arriver à de bonnes solutions, parce que cela traîne depuis trop longtemps. Madame la Députée ?

Fatiha KELOUA

Excusez-moi, mais pour une bonne compréhension de nos concitoyens et des Rosnéens, personnellement, je n'ai absolument pas compris la réponse. J'ai entendu : « On conserve ; on ne conserve pas » ; « Monsieur Guérinet, le propriétaire des murs, ne veut pas poursuivre le bail ».

Il faut être honnête et transparent. On va commencer sur la rôtisserie. La rôtisserie, la Ville de Rosny est-elle toujours locataire de la rôtisserie ?

Antonio NOBRE

Tout à fait. Elle est toujours propriétaire du bail. Cela traîne depuis quelques mois et je dois faire le point la semaine prochaine avec notre nouveau DGSTU pour voir si la municipalité souhaite conserver ou pas le bail, sachant que le bail se finit mi-2025 et nous n'avons pas de retour du propriétaire.

Monsieur le Maire

Sachant que le propriétaire souhaite aller jusqu'au bout de ce bail pour pouvoir profiter des bienfaits de la Ville, n'est-ce pas, Monsieur NOBRE ?

Antonio NOBRE

Tout à fait.

Monsieur le Maire

Hélas ! Et le deuxième cas de figure ?

Antonio NOBRE

Monsieur Guérinet souhaitait céder son bail parce qu'il partait à la retraite. Il avait trouvé un repreneur, une boucherie. La Ville s'y est opposée, donc il y a eu une préemption qui a été faite. Il y a eu une poursuite du repreneur à ce niveau-là, parce qu'il ne comprenait pas pourquoi. Ensuite, la procédure n'a pas abouti. La Ville a perdu contre ce repreneur.

Maintenant, c'est le propriétaire qui ne souhaite pas et qui va aider le repreneur que Monsieur Guérinet avait choisi. On est maintenant en pourparlers pour voir si nous pouvons proposer des porteurs de projets.

Fatiha KELOUA

C'est très confus.

Monsieur le Maire

Le propriétaire de la pâtisserie veut aller jusqu'au bout pour pouvoir profiter des mânes de la Ville de Rosny-sous-Bois. Ensuite, la boutique de la rue Paul Cavaré, nous étions en désaccord, parce que je ne souhaitais pas que s'installe un certain commerce. Nous en étions convenus et nous sommes à la recherche d'un nouveau bailleur.

Fatiha KELOUA

J'aime bien la clarté. De quel commerce parlez-vous ? C'est quoi, un « certain commerce » ?

Antonio NOBRE

C'était une boucherie halal.

Fatiha KELOUA

Voilà, parce que Monsieur Guérinet était gérant d'une chevaline et vous étiez contre l'installation d'une boucherie halal.

Monsieur le Maire

En effet, on a mis des réserves par rapport à cela. Pourquoi pas une boucherie ? Mais on souhaitait que ce soit... Après, c'est une discussion que nous avons eue avec lui, qu'il n'y ait pas forcément un affichage en centre-ville, vous connaissez et j'en suis désolé, Madame KELOUA. Nous souhaitons qu'il y ait un peu, dans ce centre-ville, une situation et un autre commerce qui puisse apporter une qualité de service aux Rosnéens.

Fatiha KELOUA

J'entends. Ce que je vois à Rosny, c'est que les pompes funèbres ne vous dérangent pas, mais les boucheries vous dérangent. Mais bon, peu importe.

Monsieur le Maire

Les pompes funèbres ne m'ont pas demandé mon autorisation, Madame KELOUA. Les pompes funèbres, c'est utile tous les jours. Vous voyez, cette semaine, j'ai eu deux enterrements, Madame Keloua.

Fatiha KELOUA

Tout à fait, mais en plein centre-ville, peut-être qu'on n'est pas obligé d'afficher...

Monsieur le Maire

Il y a deux cimetières...

Fatiha KELOUA

Très bien. Si vous aimez Rosny comme cela, c'est vous qui décidez, mais vous n'allez peut-être pas décider très longtemps encore.

Monsieur le Maire

Je ne vois pas ce qui est choquant.

Fatiha KELOUA

Monsieur le Maire, je finis ma question parce que je n'ai pas eu de réponse. Je vous remercie beaucoup. Si je peux me permettre, j'affine ma question et comme cela, vous répondrez peut-être.

Par rapport à la pâtisserie, la Ville de Rosny-sous-Bois a payé un bail et a proposé des repreneurs que le propriétaire, semble-t-il, a refusés. On en est là. À quel moment la Ville de Rosny-sous-Bois a saisi un tribunal pour faire valoir son droit de bail ? Est-ce que vous l'avez saisi ? À quel moment et que s'est-il passé ?

Monsieur le Maire

La procédure est en cours avec un avocat dont je ne vous donnerai pas le nom. La procédure est en cours.

Antonio NOBRE

On a eu un retour, il me semble, avant l'été. Les avocats sont en train de faire le travail, mais on doit faire un point la semaine prochaine, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec le nouveau DGSTU, pour faire un point sur ces deux sujets importants. La pâtisserie, c'est un sujet de longue haleine. Par contre, Paul Cavaré, c'est un sujet qui devrait...

Là, ce n'est pas la Ville qui est fautive. La Ville a perdu contre le repreneur que Monsieur Guérinet avait choisi. Normalement, ça aurait dû être le repreneur de la boucherie halal qui aurait dû prendre le commerce, sauf que là, c'est le propriétaire qui ne veut pas, donc on ne peut rien y faire.

Fatiha KELOUA

J'entends que ça va être entre le propriétaire et l'ancien bailleur. Ça, j'ai compris. Juste j'aimerais souligner deux choses :

En juin 2025, on perd le bail. Donc on perd le montant qu'on a déposé pour l'acquisition du bail de la pâtisserie. Donc, la Ville perd de l'argent, perd cette somme, mais aussi tous les loyers depuis au minimum quatre ans, tout ça parce que le projet n'a pas été réfléchi et ficelé suffisamment tôt pour imposer au propriétaire un nouveau bailleur ou pour utiliser cet espace par la municipalité, je ne sais pas pour y faire quoi, mais au moins, on aurait pu utiliser cet espace avec un bail précaire pour faire des activités diverses et variées qui auraient rendu service à la municipalité.

Monsieur le Maire

Vous ne connaissez pas le propriétaire, Madame KELOUA. C'est facile de dire : « Il n'y a qu'à, faut qu'on ».

Antonio NOBRE

C'est un sujet de bail, c'est impossible. On avait déjà répondu la dernière fois qu'il y a un bail avec une destination et l'on ne peut pas faire ce qu'on veut. Personnellement, si on pouvait mettre une association, etc., avec plaisir, mais il y a des règles juridiques, il y a un bail et il faut respecter les conditions, les clauses, donc on était bloqué. Soit, il fallait choisir un commerce, une destination, donc pâtisserie, traiteur, c'était bien précis.

Monsieur le Maire

Ce qui ne permet pas une ouverture sur d'autres formes de commerce.

Magalie THIBAUT

Une réaction, dans votre explication, Monsieur le Maire, qui ne me paraît pas acceptable comme propos. Quand vous justifiez le fait de refuser de voir s'installer une boucherie halal en expliquant que vous souhaitez une qualité de service proposée aux Rosnéens, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que parce qu'une boucherie halal n'offre pas de service aux habitants de notre ville ? Honnêtement, je pèse mes mots, je parle de mépris, je parle de stigmatisation, mais je pourrais utiliser un autre mot. Excusez-moi, mais je vous invite à mettre les pieds dans une boucherie halal.

Monsieur le Maire

Il y en a une, juste en face de Franprix, où j'ai l'occasion d'aller.

Magalie THIBAULT

Excusez-moi, mais le nombre d'habitants de la Ville de Rosny-sous-Bois qui cherchent aussi à manger halal, on peut le respecter, c'est dans la diversité des goûts alimentaires, on peut penser que ça correspondrait aussi à une demande des Rosnéens et des Rosnéennes, mais je vous le dis, à mon avis, Monsieur le Maire, vous avez dérapé dans votre propos. Je trouve ça très méprisant pour les commerces des boucheries halal, où vous sous-entendez que ce ne sont pas des commerces de qualité.

Monsieur le Maire

Je vous ai dit qu'il y avait la boucherie qui est en face du Franprix, qui est là depuis de nombreuses années et qui remplit sa fonction. C'est vrai qu'il y avait une boucherie chevaline et je pense que Monsieur BAKIR ne peut pas me défier par rapport à une quelconque volonté de vouloir avoir du mépris par rapport à cela, mais c'est vrai qu'il fallait peut-être avoir une recherche d'une autre forme de commerce sur ce lieu, sachant qu'il y a une boucherie qui est à 100 mètres plus loin, en centre-ville, et qu'il y avait d'autres projets aussi qui se présentaient par rapport à la création de boucheries et de traiteurs. Je n'ai pas de mépris.

Sabah BAKIR

Ma question est très simple. Je vais prononcer tout, sauf le mot magique « Halal », parce que je vais être taxé par je ne sais pas quoi. En attendant l'arrivée du DGSTU, en attendant les négociations avec le propriétaire, en attendant qu'on décide si on garde ou non le local, ça dure depuis dix ans. Ma question est très simple : A l'heure actuelle, qui paye les loyers et depuis combien de temps ?

Si je fais les calculs depuis le début de cette histoire, franchement, je ne voulais pas prendre la parole, mais c'est plus fort que moi. 700 000 euros depuis le début, pour ne pas installer une boucherie halal ? J'arrête là.

Monsieur le Maire

En effet, le traiteur nous coûte cher. Nous avons un propriétaire un peu intraitable et très discourtois.

Antonio NOBRE

Après, un travail a été fait par le service commerce-foncier. Malheureusement, on a terminé le travail, on ne peut plus faire autre chose. La décision va être prise ces prochaines semaines, je pense, avec notre équipe. Je pense qu'il faudrait céder le bail, rendre le bail.

Monsieur le Maire

Madame AWAD ?

Stéphanie AWAD

Cela fait plusieurs fois que j'entends parler du DGSTU, mais finalement, ce que je ne comprends pas, c'est son intervention dans la prise de décision parce que forcément, en arrivant, il faut qu'il prenne le temps de connaître la Ville, etc. C'est quand même aux politiques de prendre certaines décisions politiques puisqu'ils connaissent bien la Ville.

Antonio NOBRE

La décision sera prise par nous.

Stéphanie AWAD

Oui, bien sûr, mais ce que je veux dire, c'est qu'on peut déjà avoir une idée, sachant que les différents dossiers traînent depuis un certain temps et qu'on ne peut pas être tributaire de se dire qu'il faut attendre des semaines, des mois, etc.

Monsieur le Maire

Il y a un travail commun qui est fait, vous le savez bien Madame.

Stéphanie AWAD

Bien sûr !

Antonio NOBRE

Le travail s'est terminé avant l'été, donc là, c'est le moment. Avant, ce n'était pas possible. On a tout fait, des Commissions, des Commissions, des Commissions, des visites, etc. Donc là, c'est maintenant que ça va arriver, on ne pouvait pas faire avant. Après, ça aurait été un choix.

Stéphanie AWAD

Oui, bien sûr, mais ce que je comprends, c'est que le choix est politique et dans le discours, on a vraiment l'impression que c'est un choix...

Antonio NOBRE

Pas du tout, non. C'est juste faire un point, comme il vient d'arriver et que c'est maintenant que ça va être pris, mais le choix, je pense que tout le monde l'a déjà.

Monsieur le Maire

Il y a une fonction support. Monsieur CAREL ?

Pierre-Olivier CAREL

Merci, Monsieur le Maire. Madame KELOUA, une des difficultés que l'on rencontre sur la pâtisserie, c'est que le principe est la dissociation entre les murs et le fonds de commerce. Malheureusement, lorsque le propriétaire a les deux et que l'on veut déspecialiser un bail, il faut payer un ticket de sortie qui est exorbitant, ce qui a été le cas sur la rue Gallieni. Malheureusement, depuis de nombreuses années, on s'est heurté à sa volonté, si on déspecialise, de nous faire payer un prix qui n'est pas acceptable et de refuser de nous vendre les murs, justement pour pouvoir avoir une maîtrise complète.

Une des choses sur lesquelles on a travaillé dès le début du mandat, c'était la création de cette foncière Commerce pour pouvoir se substituer à cette difficulté financière de portage, avoir une puissance notamment sur la capacité de rachat des murs, ne pas s'en tenir simplement qu'au fonds de commerce et pouvoir mener à bien, dans le cadre d'un schéma directeur de développement commercial sur la Ville, une offre qui corresponde aux attentes des Rosnéens.

Là où je regrette un peu l'évolution de ce dossier, d'abord, il y a eu quand même la volonté d'avoir une ouverture très large sur la commercialisation dans le cadre de la non-déspecialisation. Deux Commissions s'étaient réunies, y compris avec les représentants de l'opposition. Des propositions avaient été faites, elles ont été bypassées pour des raisons qui m'ont échappé. Malheureusement, on continue à payer 3 600 euros par mois de location.

La deuxième difficulté qui est rencontrée, c'est qu'aujourd'hui, le travail qui avait été mené par Madame Camus, notre manager du commerce, qui permettait d'avoir des éléments de trajectoire sur les attentes, est resté lettre morte et cela doit faire un an et demi que les propositions qu'elle a formulées n'ont pas abouti. Il y avait un contenu qui aurait permis de pouvoir proposer de nouveaux preneurs avec des réseaux qui étaient suffisamment puissants pour avoir un nombre de sous-missionnaires en quantité, mais surtout, en qualité, ce qui nous a un peu manqué.

J'aurais une question concernant cette délibération. J'ai lu le projet de convention qui est attaché. J'ai entendu Monsieur NOBRE nous dire tout à l'heure qu'il n'y avait pas de co-financiers. Or, il me semble que sur la mission 5, il était prévu qu'en 2023, la totalité de la charge était prise par la Métropole, donc pas de facturation à la Ville, mais sur 2024, il me semble qu'il y avait une interrogation, donc elle est levée manifestement ? D'accord, merci, Monsieur NOBRE.

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Il faut quand même parfois rétablir certaines vérités. Je ne m'attendais pas en posant une question d'information à avoir un débat dont le cadre dépasse totalement. Sur une question d'information, il faut dépassionner les choses, il y a un sujet, il faut traiter.

Monsieur CAREL, vous avez fait sûrement une erreur, mais le problème c'est justement quand le propriétaire des murs est différent du propriétaire du fonds. Ce n'est pas quand le propriétaire des murs a les deux. Quand le propriétaire des murs a le fonds de commerce, il n'y a pas de problème.

En l'occurrence, la Ville est propriétaire du fonds et il y a un propriétaire des murs qui, comme l'a dit Monsieur le Maire, attend une échéance pour augmenter le loyer plafonné, mais augmenter le loyer quand même et préfère avoir un créancier public en face qu'un créancier privé. On peut le comprendre, mais il y a une logique économique d'un propriétaire derrière et il y a le droit de la propriété, on ne peut pas faire n'importe quoi.

Le deuxième repreneur qui a été choisi par la Commission, membre de l'opposition j'étais dans la commission, c'est celui qui a été proposé, mais si le propriétaire ne veut pas, le propriétaire ne veut pas.

Et enfin, Monsieur BAKIR, on ne va pas réécrire l'histoire, on ne peut pas lancer comme ça, des chiffres : 700 000 euros contre une boucherie halal. Ce sont deux sujets différents. Le sujet de la chevaline et le sujet de la pâtisserie sont deux sujets totalement différents. Le sujet de la pâtisserie, il faut quand même rappeler qu'entre-temps, il y avait quand même eu un repreneur, à l'époque où on était aux affaires et que, malheureusement – et ce n'est de la faute ni de Monsieur le Maire, ni de l'ancienne équipe, ni de quiconque – il a fait faillite. Ça arrive et on s'est retrouvé avec un bail sur les bras. Soit on le laissait à l'air libre, et la nature a horreur du vide, avec un propriétaire qui, en plus, a une logique qui n'est pas une logique Rosnéenne. Il n'habite pas à Rosny, il s'en fiche de mettre un marchand de cartes à puces ou une boucherie halal, il s'en fiche. La qualité du commerce local, il s'en fiche, donc c'était quand même un soin pour la Ville et une précaution de dire : « On récupère ce fonds ».

Il ne faut quand même pas réécrire l'histoire. Évidemment, il y a un coût pour la collectivité, mais ça a toujours un coût, tout a un coût. Dès que la collectivité intervient, en général, il y a un coût. On est tous, je pense, majorité comme opposition, un peu déçus que pour la pâtisserie ça se termine comme ça parce qu'on y croyait. On se voyait déjà avec ce commerce qui allait ouvrir. On se disait : « Bon, ça y est, on voit le bout du tunnel ». Malheureusement, ce n'est pas encore le cas. On peut espérer que les négociations qui sont menées par votre municipalité avec le propriétaire, qu'il va retrouver la raison et retrouver le sens du bien commun.

Pour le reste, l'autre sujet, je n'interviens pas sur ce qui s'est passé. La Ville n'a plus la main puisque c'est un contentieux privé entre le bailleur et le locataire. Je pense qu'on n'a plus notre mot à dire. C'était une question d'information et je ne voulais pas engager une polémique sur quelconque objet et quelconque type de commerce qui était envisagé dans cette coque.

Sabah BAKIR

Je voudrais répondre sur le propos de Monsieur CAREL qui a dit que nous sommes locataires. Il y a une différence entre le propriétaire des murs et le propriétaire du fonds. Nous avons essayé de vendre le fonds à 250 000 euros, il n'y avait pas eu de repreneur. Il n'y avait pas de difficulté parce que dans le droit immobilier, Monsieur ITZKOVITCH peut confirmer cela, à l'issue de chaque période triennale, nous avons le droit de sortir du bail, même si nous sommes locataires. Ce que je demande, c'est d'arrêter l'hémorragie, d'arrêter de payer.

Si nous donnons ce local gratuitement à n'importe quelle activité, nous sommes gagnants parce que nous économisons 4 000 euros par mois que nous payons depuis des années. Je n'ai pas prononcé, Monsieur ITZKOVITCH, le mot « Halal » pour ne pas être taxé et vous m'avez repris, mais dès le début de cette affaire, ce local a été acheté pour ne pas installer une boucherie halal et vous étiez dans l'équipe.

Monsieur le Maire

Nous allons clore là. Halal, pas halal, l'essentiel, c'est que nous puissions retrouver, à Rosny, des commerces qui puissent convenir à l'ensemble des Rosnéens. C'est important que nous ayons ces commerces. Nous passons au vote pour ce point n°10.

Je pourrais vous dire qu'il y a un maire d'une commune voisine qui m'a encore dit tout à fait récemment que ses habitants venaient à Rosny faire leurs courses en centre-ville, parce que notre centre-ville était beaucoup plus accueillant que son propre centre-ville. Je ne citerai pas le maire qui m'a dit cela, mais je l'ai encore remercié. Je ne vous raconte pas d'histoire, il pourra vous le dire lui-même si vous voulez savoir son nom et ce n'est pas un maire LR ni de droite.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBOIRAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

11. PROJET DE SOLARISATION METROPOLITAIN ET SON APPEL A INITIATIVES PRIVEES (AIP) – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE L'AIP METROPOLITAIN

Sabah BAKIR

Bonsoir à tous. J'espère que vous avez passé un bel été bien ensoleillé. À ce titre, nous allons continuer à parler de soleil. Par délibération n°24 du 21 décembre 2023, le Conseil municipal approuvait le projet de convention de partenariat conclu entre la Métropole du Grand Paris et la Ville pour mener un projet d'autoconsommation photovoltaïque et solariser un potentiel supplémentaire de toitures sur la Ville.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de groupement qui précise le périmètre des bâtiments concernés, l'organisation et l'engagement de toutes les parties du projet, ainsi que le rôle pilote de la Métropole.

La Métropole assure le pilotage du projet, ainsi que la sélection des opérateurs qui installeront les centrales solaires sur les bâtiments des collectivités, en vue de réaliser des projets de vente totale de l'électricité produite. La Ville s'engage, quant à elle, à participer activement au Comité de suivi, à s'associer aux différentes étapes du projet et à mettre à disposition de l'AIP (Appel d'initiative privée) son patrimoine identifié en annexe de la convention de groupement.

Afin d'accompagner la réalisation de ces travaux préparatoires, la Métropole s'engage, dans le cadre de la présente délibération, à accorder une aide financière exceptionnelle qui peut atteindre 80 %, pour leurs dépenses d'investissement sous réserve d'éligibilité et en application du règlement du Fonds « Energies » de la Métropole.

Cette aide financière exceptionnelle est strictement limitée au patrimoine identifié dans l'annexe technique de la convention du groupement et aux travaux préparatoires jugés indispensables pour l'installation d'une future centrale solaire.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BAKIR. Nous allons faire des économies d'énergie.

Sabah BAKIR

Énormément d'économies. Si je peux m'expliquer un tout petit peu, les toits de nos bâtiments sont vraiment, si je peux me permettre le mot, des passoires thermiques. Il y a l'eau qui fuit, ça nous coûte énormément d'argent pour les réparer, mais en donnant, avec cette convention, les toits utilisés par la Métropole, la MGP s'engage à faire déjà des travaux sur les toits avant d'installer les panneaux photovoltaïques et on profite d'utiliser l'électricité produite gratuitement.

Nous avons choisi quatre projets qui sont le CTM et l'école Pré Gentil, parce qu'ils ont un toit bien orienté vers le soleil et il y a une certaine surface requise. Les deux autres projets, c'est l'école Félix Éboué et Jean Vilar. Après, s'il y a des questions, je donnerai encore plus d'explications.

Monsieur le Maire

Madame THIBAULT ?

Magalie THIBAULT

Oui, un commentaire. Bien évidemment qu'on votera cette délibération parce qu'on vous a, à plusieurs reprises, demandé de faire davantage dans ce domaine-là, donc tout ce qui concourt à mettre en place des dispositifs qui vont réduire notamment les énergies fossiles, ce sont des dispositifs que l'on souhaite soutenir, qui vont permettre aussi de faire des économies pour la collectivité. En plus, je crois que cela avait fait l'objet d'une discussion de Monsieur BAKIR avec mon collègue Éric BÉAL. Pour le coup, on se réjouit plutôt qu'on avance sur ce sujet-là.

Comme je vous ai écouté, vous nous avez indiqué trois sites identifiés. J'ai noté Pré Gentil, Félix Éboué et Jean Vilar, mais je n'ai pas le quatrième parce que dans la convention, vous ne nous avez pas...

Sabah BAKIR

Plus le CTM.

Magalie THIBAULT

Ah, d'accord. Parce que dans la convention que vous nous avez envoyée, il n'y avait pas l'annexe 4

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ? Nous passons au vote pour le point n°11.

41 voix pour et 1 abstention (MME. CARBONELL)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

1

Mme CARBONELL

12. ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE LA SEINE-SAINT-DENIS (FCS93)

Martine ROUSSEL

Bonsoir à toutes et à tous. La Fédération départementale des Centres sociaux de la Seine-Saint-Denis est une association loi 1901 créée en 1992. Elle a différentes missions : une mission Animation de réseaux, qui favorise la mutualisation des pratiques par l'information et les échanges de pratiques, et qui développe les projets communs en facilitant le travail collaboratif. Une mission Ressources et Qualification, qui permet d'appuyer le développement des centres sociaux en produisant des outils et des méthodes de diagnostic, de pilotage, d'évaluation. Elle a aussi une mission d'accompagnement sur toutes les étapes du renouvellement du projet social en étant ressource auprès des villes et des associations qui réalisent une préfiguration.

La Ville, en adhérant à la FCS 93, bénéficiera d'un soutien dans la méthodologie de projet. Le coût de la cotisation annuelle s'élève à 2 063 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette adhésion et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Monsieur le Maire

Merci, Madame ROUSSEL. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

J'ai deux questions. Cette adhésion concerne le Centre social municipal de La Boissière seulement, ou est-ce que vous en ferez profiter l'AGG ? C'est la première question.

La deuxième : cela veut dire que la Ville, précédemment, n'a jamais été adhérente à cette Fédération départementale, ou est-ce qu'il y a eu, à un moment donné, un non-renouvellement ? Honnêtement, si on n'a jamais été adhérent à cette Fédération départementale, c'est assez dommageable pour nos centres sociaux sur la Ville.

Échanges croisés.

Monsieur le Maire

Je pense que depuis le temps qu'ils existent, il s'agit d'un non-renouvellement.

Magalie THIBAUT

Ah oui c'est ça, ok. Et donc ça va concerner quels centres sociaux ?

Monsieur le Maire

Le centre social Boissière pour l'instant.

Magalie THIBAULT

D'accord.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Non, nous passons au vote pour le point n°12.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

Monsieur le Maire

42 voix pour, je vous en remercie. Donc en effet, dans le cadre des aides en nature à l'AGG, cela peut être étudié de pouvoir partager cela avec eux, évidemment.

13. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PERMANENCE CRESUS (PROBLEMATIQUE DE SURENDETTEMENT) AU SEIN DE LA MAISON DU DROIT ET DE LA CITOYENNETE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Édouard ASSILATAM

Mes chers collègues. Le surendettement des particuliers est un phénomène social qui touche un nombre important de personnes seules et de familles. Il entraîne pour celles-ci des perturbations économiques et psychiques souvent graves. Ces problématiques ayant été repérées tant par le CCAS que par la Maison du Droit et de la Citoyenneté, la permanence de l'association CRÉSUS à la MDC a été approuvée lors du Conseil municipal du 20 décembre 2018.

La permanence CRÉSUS est une permanence d'information visant à traiter des problèmes d'endettement et de surendettement. L'intervenant peut ainsi établir un diagnostic de la situation financière de la personne ; évaluer si elle est surendettée ; vérifier la validité des créances ; préparer le dossier de surendettement ; assurer le suivi du dossier tout au long de la procédure ; et assurer une sensibilisation au concept de reste à vivre.

La permanence s'effectuera de façon bimensuelle, tous les premiers et troisièmes mardis après-midi de chaque mois. Compte tenu de l'évolution des tarifs horaires de l'association, la Ville de Rosny-sous-Bois s'engage à verser à l'association CRÉSUS un coût horaire de 65 euros TTC, soit un total de 4 485 euros TTC à l'année.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de la convention et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et tout document afférent.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur ASSILATAM. C'est un service de conseil bien utile et utilisé, mais je n'ai pas les chiffres à vous donner ce soir, je les ai demandés. Y a-t-il des questions ? Non, nous passons au vote pour le point n°13.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

14. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LES ACCUEILS ADOLESCENTS

Fabrice CAVANNA

Bonsoir, chers collègues, Rosnéennes et Rosnéens. Le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement est soutenu par la CAF de la Seine-Saint-Denis via le versement d'une prestation de services ALSH. Jusqu'en 2021, la CAF finançait 95 % du droit total PSO ALSH, le reste étant complété par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ile-de-France, sous réserve de déclaration par la Ville d'une fréquentation effective par des familles relevant du régime agricole.

En 2022, la Caisse centrale MSA a convenu avec la CNAF de s'aligner sur le principe d'un taux fixe permettant d'atteindre un financement de droit à 100 %.

En 2023, afin de rendre plus lisibles ces financements pour les partenaires, la MSA Ile-de-France a accepté de déléguer à la CAF de la Seine-Saint-Denis le versement de sa contribution au fonctionnement des structures. Cette part est versée par la CAF en une seule fois lors du versement du solde de la prestation de services, sur la base des données réelles 2023 déclarées.

À compter de l'exercice 2024, la CAF de la Seine-Saint-Denis conventionne directement avec l'ensemble des gestionnaires sur la base d'un taux de régime général de 100 %, permettant ainsi aux structures de bénéficier d'un interlocuteur unique, d'un financement complet et d'un calendrier de versement simplifié. La Ville de Rosny-sous-Bois sollicite la CAF pour l'accompagnement financier complémentaire dans le cadre de la prestation de services ordinaire (PSO) pour les accueils adolescents au cercle Boissière et au cercle J Arthur Rimbaud.

Cet avenant relatif à l'ALSH adolescents a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 et sera établi jusqu'au 31 décembre 2025. C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le versement de la prestation de service Accueils de loisirs adolescents et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur le Maire

Merci pour nos adolescents. Des questions ? Non. Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

15. ADHESION DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS (THEATRE ET CINEMA GEORGES SIMENON) A L'ASSOCIATION « SOUFFLEURS DE SENS »

Catherine VENTURA

Bonsoir, chers collègues. Bonsoir aux personnes qui sont dans le public. Toujours dans une volonté de rendre la culture accessible à tous, la Ville de Rosny-sous-Bois, via le théâtre et cinéma Georges Simenon, souhaite adhérer à l'association Souffleurs de Sens, afin de proposer le service Souffleurs d'images aux personnes aveugles ou malvoyantes.

Le principe est simple. C'est un souffleur bénévole qui, lui-même, est étudiant en art ou artiste, qui décrit et souffle à l'oreille du spectateur aveugle ou malvoyant les éléments qui lui sont invisibles le temps d'un spectacle. Cette adhésion permettra également au théâtre et cinéma Georges Simenon d'être recensé dans la liste des partenaires culturels. Le montant de l'adhésion annuelle à ce service est de 70 euros TTC.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la demande d'adhésion, d'autoriser la dépense de cette adhésion pour 70 euros TTC et d'autoriser Monsieur le Maire ou sa représentante à signer les documents nécessaires.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Ventura. Des questions ? Non. Donc nous passons au vote pour cette heureuse initiative.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

16. ACTUALISATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Marie-Pierre CARBONELL

Bonjour. Le 3 avril 2024, pour une durée de cinq ans, nous avons renouvelé une convention d'objectifs et de financement de PSU, signée entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la CAF. Cette convention a évolué. La CAF nous propose d'élargir un petit peu les compétences que l'on pourrait apporter.

La présente actualisation a pour objectif d'intégrer des nouvelles mesures qui concerneraient la crèche familiale Robert Debré, la Maison de la Petite Enfance, les multi-accueils Anne Franck, Jean-Pierre Martin, La Boissière et Les Tulpiers.

Il s'agit de financer des journées pédagogiques – des temps de réflexion entre les professionnels – des financements d'heures de préparation à l'accueil de chaque enfant ; le financement d'un bonus Attractivité qui consiste à augmenter le salaire des professionnels et la CAF à hauteur de 100 euros dans notre sens ; et le financement d'un bonus Trajectoire de développement.

Une actualisation à la convention d'objectifs et de financement des EAJE est donc établie par structure, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces actualisations aux conventions d'objectifs et de financement des EAJE et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Monsieur le Maire

Merci, Madame CARBONELL. Merci pour nos petits, nos jeunes enfants. Des questions ? Non, nous passons au vote pour le point 16.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

17. PROJET DE SANTE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE PAUL SCHMIERER

Monsieur le Maire

Vous savez qu'il a subi, il y a une quinzaine de jours, une intrusion. Nous avons craint qu'il y ait des vols effectués au sein de ce CMS. La seule chose qui a été volée, c'est un stylo Montblanc qui appartenait à un médecin. Le coffre-fort a été descellé, mais je pense que nos voleurs ont certainement dû appréhender de devoir sortir avec le coffre-fort – ils n'ont pas réussi à l'ouvrir – de devoir sortir du parc Decésari puisqu'ils sont rentrés par le parc Decésari. Rien n'a été volé. Notre crainte aussi, c'est que des ordonnances et des tampons aient été volés.

Rien n'a été volé et tous les dossiers médicaux sont restés sur place, même si certains ont été jetés par terre, ainsi que certains médicaments. Le seul élément volé a été un stylo appartenant à un médecin, ce qui est totalement regrettable, de pouvoir s'introduire... Par rapport à notre prestataire de sécurité, nous avons un petit litige avec lui parce qu'il n'a peut-être pas forcément été à la hauteur de sa sécurisation du centre. Nous allons régler les choses avec lui. En tout cas, rien n'a été volé au sein du centre du CMS. Mme LEFELLE.

Virginie LEFELLE

Bonsoir à tous. Un projet de santé inscrit le Centre de santé dans un cadre juridique. Il décrit et organise ses activités, ses partenaires et sa place au sein d'un territoire et de sa population communale. Le projet de santé est complété par un règlement de fonctionnement et l'agrément nécessaire aux activités dentaires et ophtalmologiques. Il a été élaboré par l'ensemble des professionnels du CMS des différents pôles d'activités médicales, paramédicales, dentaires et administratifs.

Dans une perspective de stratégie médicale, il doit prendre en compte de manière précise l'offre de la structure et être en cohérence avec le Projet Régional de Santé. Le projet de santé est composé de quatre parties :

- L'introduction : rappel du cadre légal des dispositions de l'accord national et historique du centre ;
- Le descriptif et ses modalités de fonctionnement (locaux, personnels, activités, partenaires et dispositifs) ;
- La place et le rôle du centre dans le territoire (démographie, offre de soins) ;
- Les axes de développement.

Pour l'offre de soins : maintenir le volume des consultations pour répondre à la demande ; faciliter l'accès aux spécialistes par le biais de conventions ; délocaliser des missions (dépistages, vaccinations) dans les centres socioculturels ; conforter le lien ville-hôpital ; développer l'éducation thérapeutique ; mettre en place des visites à domicile pour les patients les plus vulnérables.

Pour la prévention : partenariat dans le cadre du CLS-CLSM (ateliers Santé-Ville) ; développer la vaccination et les actions hors les murs ; développer la prévention bucco-dentaire.

Les moyens : anticiper les départs des professionnels de santé par leur remplacement ; renforcer l'équipe médicale par des recrutements ; améliorer la qualité des consultations de gynécologie (DU échographie), ainsi que la prise en charge de patients (matériel d'examen) ; entretenir les locaux et le matériel pour proposer un cadre de travail attrayant pour les professionnels de santé et administratifs.

Le projet de santé peut être amené à être modifié en fonction de l'évolution du Centre de santé, lui-même dépendant des besoins et de l'offre du territoire. Une mise à jour du projet de santé est nécessaire dès lors qu'est prévue une évolution de l'offre, de l'adresse ou du gestionnaire.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de santé du Centre municipal de santé Paul Schmierer en vue de sa transmission à la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur le Maire

Merci, Madame Lefelle. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Avant de rentrer sur le fond, une question de forme qui n'est pas des moindres. Ce n'est pas possible d'avoir une délibération sur un projet de santé dans l'ordre du jour du Conseil municipal qui nous a été envoyé et que le projet de santé ne soit pas joint à la délibération. Il n'y a pas que sur ça, toutes les délibérations où il y a des conventions, à chaque fois, à chaque Conseil municipal, je dois demander à l'administration : « Merci de m'envoyer la convention », mais sur le projet de santé, excusez-moi mais c'est quand même...

Je siége dans une Assemblée délibérante au Département. Pour chacune des délibérations et de l'ordre du jour, on joint systématiquement les documents sur lesquels on est amené à voter et à avoir un débat. Je ferai gagner du temps à l'administration, et je vous remercie parce que vous m'envoyez tous les documents, mais ce n'est pas normal. Bon bref, je l'ai demandé, je l'ai eu.

Monsieur le Maire

Je repasse le message au préalable.

Magalie THIBAUT

Ce n'est pas la première fois que je le dis. En tout cas, je trouvais ça responsable de vous demander le projet de santé, de le lire et de vous faire part de nos observations. C'est un sujet fondamental.

Déjà, on est assez critique sur le bilan, la gestion de la municipalité, mais je dois reconnaître, en tout cas c'est notre avis, que s'il y a bien quelque chose qui va mieux depuis les dernières élections, c'est qu'on trouve que le Centre municipal de santé est mieux géré. Il répond, en termes de services et d'offres de soins, à la population, mieux que ce que ça a été.

On a retrouvé du temps médical avec des médecins qui sont arrivés et qui sont des médecins très engagés, qui ne viennent pas par hasard, pour discuter avec certains d'entre eux, dans ce Centre municipal de santé, pour permettre d'effectuer des missions de prévention, d'accès aux soins auprès des personnes qui sont les plus vulnérables, les plus éloignées et ils n'hésitent pas à participer aux actions d'aller vers, aux séances de vaccination. Je peux aussi en témoigner dans ce que l'on peut mener en collaboration avec le Département, notamment sur la campagne de vaccination du HPV dans les collèges. Ce sont des médecins du CMS qui sont venus pour vacciner. Quand c'est bien, il faut le dire et je le dis.

Sur le projet de santé en lui-même, on trouve qu'il est globalement assez bien construit, que vous réaffirmez un certain nombre de principes qui sont, pour nous, fondamentaux pour un Centre municipal de santé, toute la partie prévention notamment, que ce soit sur le diabète, les cancers. Vous réaffirmez quelque chose qui est pour nous très important sur la question des droits des femmes, c'est aussi le sujet de l'IVG médicamenteuse, c'est écrit noir sur blanc. Ce n'est pas anodin quand on voit les difficultés qu'il peut encore y avoir aujourd'hui dans notre département pour donner cet accès-là aux femmes, donc encore une fois, c'est quelque chose à souligner.

J'avais une question parce qu'il me semble que quand j'avais discuté avec un des médecins du CMS – et peut-être que c'est le cas, mais comme ce n'est pas précisé, si c'est le cas, ça mériterait de le dire – le CMS souhaite aussi pouvoir dispenser la PrEP, un traitement préventif dans le cadre du VIH et du SIDA. Je pense que c'est quelque chose d'important parce que c'est aujourd'hui un des traitements qui permet aussi d'aller vers le sans SIDA d'ici 2030. Donc si c'est le cas, je pense que c'est important de le mettre dans le projet de santé.

Ensuite, une analyse plus globale sur le sujet de la désertification médicale, et je pense que la tentation pour certains élus dans une période de difficultés financières, ça peut, des fois, remettre en cause ces modèles de centres municipaux de santé. C'est vrai, c'est un vrai coût, c'est un vrai investissement pour les collectivités, mais je suis persuadée d'une chose, c'est que sans les centres municipaux de santé, sans l'engagement historique des collectivités, qu'elles soient de droite comme de gauche, quand on a eu l'épidémie de Covid, on aurait eu une mortalité beaucoup plus importante, et il n'y a pas que moi qui le dis. L'Agence Régionale de Santé, dans son PRS 3, dit qu'on a aussi surmonté la crise grâce à la présence importante de CMS dans nos villes, grâce à la présence importante de centres de protection maternelle et infantile portés par le Département et je crois qu'aujourd'hui, les CMS répondent à des attentes fortes des nouveaux médecins. On sait qu'aujourd'hui, la profession a changé, que les attentes ne sont plus les mêmes. Différentes études sont parues qui démontrent que 60 % des internes qui sortent des études de médecine n'ont plus forcément envie de monter un cabinet médical, mais par contre, cherchent l'activité salariée et je pense que ça aussi, c'est une piste sur laquelle il faut peut-être insister. Vous l'évoquez, mais peut-être de manière un peu plus forte, de développer le lien ville-hôpital parce qu'on sait aussi que c'est un vrai sujet.

Ça vous permet de conventionner avec des hôpitaux sur des spécialités et à l'inverse, quand d'autres disent : « On arrête les CMS et on développe les Maisons de Santé », la réalité, c'est qu'aujourd'hui, les Maisons de Santé, il y en a plein qui ferment. Donc, pour lutter aussi contre la désertification médicale et gagner en attractivité, je considère qu'aujourd'hui, le modèle des CMS, même si le modèle financier mériterait d'être davantage accompagné, notamment par l'État qui est l'institution qui organise les soins, et les collectivités devraient être davantage aidées, y compris financièrement, pour pouvoir développer ces CMS.

C'est pour cela que la proposition que vous avez commencé à faire et qui est de créer une antenne sur le quartier de La Boissière, pour nous, va dans le bon sens. Pourquoi La Boissière et le Pré-Gentil ? Vous avez certainement fait des études ou eu une opportunité bâtiminaire ou foncière, où vous vous êtes dit : « C'est plus simple de mettre un cabinet ou une antenne à La Boissière », mais en tout cas, nous, si c'est votre choix et si vous continuez à dire : « Un de nos choix, y compris budgétaire, c'est de renforcer l'offre des CMS », on vous suivra parce que c'est aussi une de nos orientations et une priorité, et je pense que ça va clairement aujourd'hui dans le bon sens. Ça ne répond pas, bien évidemment, au sujet global de la désertification médicale et on pourrait en parler pendant des heures, mais ça nous permet d'attirer des jeunes médecins, des médecins engagés et d'offrir des soins à nos habitants et à nos habitantes, donc on votera ce projet de santé.

Virginie LEFELLE

Je voudrais juste compléter. La PrEP, oui, c'est en cours, donc on tend vers ce projet et pour notre municipalité, c'est important que le CMS soit gardé puisqu'il apporte une offre de soins importante aux Rosnéens, et de se développer en utilisant l'aller vers et en allant vers les quartiers. C'est vraiment un projet qui nous tient à cœur.

Monsieur le Maire

La veille médicale aussi fonctionne bien. Je pense qu'il y a vraiment un souhait de la part des Rosnéens de profiter des services rendus par le CMS et vous l'avez dit, vous l'avez constaté, il y a un nouveau dynamisme au sein de ce CMS. Nous le portons et nous souhaitons aller au maximum avec l'ensemble de nos médecins sur Rosny.

Sabah BAKIR

Monsieur le Maire, vous permettez une intervention concernant le mot « Bilan municipal » de Madame THIBAUT. Le bilan municipal, on n'a pas à rougir de notre bilan. Je parle de ma délégation, on a ouvert cette année deux écoles neuves et au niveau de la consommation énergétique, on est à moins 51 %.

On est presque à la troisième étape du décret tertiaire, on peut arriver à 2050. On a fait des travaux d'été dans les écoles et malgré les difficultés, malgré les restrictions budgétaires, malgré tout, je pense qu'on avance.

Monsieur le Maire

On avance et au CMS, nous avançons aussi, fort heureusement. Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Première chose, je rejoins le groupe et ce qu'a dit Madame THIBAUT sur la forme. Franchement, nous ne l'avons pas demandé parce qu'à un moment donné, on délibère sur un projet. Parfois, on ne dit rien parce que le projet est résumé dans le rapport de synthèse. Dans ce cas-là, on se dit que c'est un résumé, mais là, on n'a rien dans le rapport de synthèse sur le contenu du projet et on n'a pas le projet annexé. Nous, par principe, parce que cela fait plusieurs fois que c'est dit, on ne prendra pas part au vote. On n'est pas en mesure de s'exprimer sur le projet.

C'est dommage, d'ailleurs, parce qu'on aurait peut-être eu des choses à dire, mais je voudrais dire à Madame THIBAUT – parce que là, en l'occurrence, on est en radical désaccord et sûrement aussi avec votre municipalité, ça tombe bien, ça fait un point de désaccord – que c'est le projet du Centre de santé municipal, ce n'est pas le projet de santé municipale et je trouve bien irresponsable ce que l'on entend quand on voit l'état des finances publiques, notamment des collectivités. Évidemment, cela ne m'étonne pas du côté des bancs de Rosny Écologique et Solidaire, mais cela m'étonne un peu plus du côté de vos bancs, de penser que c'est en mettant sous perfusion de finances publiques et de l'argent de nos concitoyens... L'argent public n'existe pas, c'est l'argent des poches des Rosnéens et des Français, la santé.

Évidemment, il y a toujours un aspect public dans la santé, dans la prévention. Cela a été dit et bien loin de moi l'idée de pouvoir remettre cela en question. Le problème, c'est que c'est un peu l'arbre qui cache la forêt et qu'à force de vouloir se concentrer comme ça sur des initiatives publiques, on en oublie le reste. On en oublie que ce n'est pas parce qu'on va avoir un super projet d'un Centre de santé municipal, si bon soit son fonctionnement – et je me réjouis que le fonctionnement se soit amélioré, ce n'est pas moi qui vais vous dire que c'est mal – qu'on va faire oublier aux Rosnéens qui viennent nous voir tous les jours pour nous dire : « Tu sais, moi, je n'arrive plus à trouver de médecin traitant. Le mien est parti à la retraite, etc. ».

En tout cas, nous, sur les bancs de l'URAM, on ne pense pas que c'est un projet de santé du Centre municipal qui va régler ce problème. Évidemment, ça dépasse ce sujet-là et ça dépasse le Centre municipal, mais à entendre Madame THIBAUT on a l'impression que le fait de faire des antennes dans les quartiers etc... Non. Nous, on pense que ce n'est pas du tout la solution et pour deux raisons.

La première, c'est qu'on n'en a plus les moyens. On peut faire toutes les belles promesses qu'on pense, quand on voit les finances, et on va bientôt aborder le budget dans quelques mois, Rosny n'échappe pas à la règle qui fait qu'aujourd'hui, en termes de fonctionnement, en termes de personnel, etc., les villes sont dans des situations un peu compliquées et mettre sous perfusion la santé publique sur ça, ça détourne les objectifs qui sont : comment on redonne à ces jeunes médecins le goût de s'installer en libéral ? Ce n'est pas un gros mot, la médecine libérale, ce n'est pas un gros mot et l'avantage de la médecine libérale, c'est que ça ne fait pas peser tout le poids du fonctionnement, y compris administratif, sur les finances des villes. Ça nous fait un point de fracture, de désaccord avec vous, avec le Groupe R.E.S., et un point convergent entre vous, tant mieux.

En tout état de cause, je regrette que les documents ne soient pas transmis dans les règles et pour marquer le coup, encore une fois, même si le débat, Madame THIBAUT a raison, on pourrait en parler pendant des heures, on ne prendra pas part à cette délibération, n'étant pas en capacité de s'exprimer sur le sujet correctement.

Monsieur le Maire

Juste dire que la santé est malade, vous le savez bien. C'est vrai que les structures, comme le CMS, sont indispensables pour des catégories de population qui n'ont plus de médecins autour d'eux. C'est vrai, c'est un coût, c'est un vieux débat que nous avons pu avoir autrefois, d'ailleurs. C'est un coût, mais nous considérons qu'il est indispensable d'avoir cet établissement pour les Rosnéens qui n'ont plus accès à des médecins qui ne veulent plus se déplacer, qui ne sont plus dans les quartiers. C'est vrai que ce pôle médical permet quand même d'assurer une assurance auprès des Rosnéens qui souhaitent trouver des médecins qu'ils ne peuvent plus trouver ailleurs, dont des spécialistes qui nous quittent.

Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Bien évidemment que le projet de santé du CMS, ce n'est pas le projet de santé de la Ville. Il y a un travail qui est mené sur le contrat local de santé et de toute façon, cela devra s'articuler et cela s'articulera avec la médecine libérale et personne n'a dit que c'était un gros mot, mais excusez-moi, quand vous parlez de mettre sous perfusion, franchement, c'est dingue quoi. À l'après Covid, tout le monde était d'accord sur le fait de dire : « Il ne faut pas faire d'économie budgétaire sur la santé. Il faut que l'argent public soit investi dans ce secteur-là ». On a l'impression que quatre ans après, il y a des gens qui ont vite oublié ce sujet-là.

Pourquoi aussi les médecins viennent dans les CMS ? Je parle de Rosny, mais comme j'ai une vision départementale, je pense à peu près savoir ce que je dis, notamment dans les autres CMS, même si c'est un travail de longue haleine d'aller chercher des médecins. Ce qu'ils disent, c'est : « Je veux retrouver du temps médical » et effectivement, dans un CMS, ils en retrouvent puisqu'il y a une équipe administrative qui leur permet d'être uniquement concentrés sur le temps médical. Quand vous allez discuter avec notamment l'URPS, ou l'Ordre des médecins, s'il y a bien quelque chose qu'ils vous expliquent, c'est qu'ils voudraient pouvoir retrouver davantage de temps médical et c'est bien la difficulté puisqu'ils ont de plus en plus de tâches administratives.

Effectivement, on est pour le coup en total désaccord, mais au moins, ça a le mérite d'être clair sur ces orientations-là. Bien évidemment, ce n'est pas la solution qui permettra de régler la désertification médicale, mais sauf erreur de ma part, aujourd'hui, personne ne l'a encore trouvé. De toute façon, ça appelle à des réponses multiples et je pense aussi à du courage politique, notamment à du courage politique en termes de législation.

Ivan ITZKOVITCH

Les médecins libéraux, Rosnéens ou pas, qui vous entendent doivent être un peu choqués, parce que d'entendre que la lutte contre l'épidémie et tout ce qui a suivi, la crise sanitaire, a reposé sur la santé publique, c'est mal connaître la réalité des choses, déjà. On a bien vu nombre de médecins libéraux de Rosny dans les centres de vaccination, mais ce n'était pas des médecins du CMS, c'était des médecins libéraux. Donc excusez-moi, mais faire peser le poids de la lutte contre la crise sanitaire sur la santé publique, c'est un peu lourd.

Puis, si on dépasse les simples frontières de la Ville de Rosny, il y a un rapport de l'Inspection générale des services sanitaires qui explique qu'heureusement, on avait les médecins, les cliniques et hôpitaux privés pour accorder des lits de réanimation d'un hôpital public qui n'en avait pas. Je ne dis pas que ce n'est pas normal qu'il n'y en ait pas, mais à un moment donné, de tout faire peser... C'est là qu'on n'est pas d'accord et à la limite, c'est un désaccord sain, on n'est pas d'accord sur les politiques publiques de santé.

En réalité, un médecin libéral qui exerce en libéral, évidemment, il peut apporter sa pierre à l'édifice de la prévention – et c'est d'ailleurs sa mission, c'est son serment – à l'accès aux soins à ceux qui n'y ont pas accès. Le médecin libéral, comme heureusement beaucoup de professionnels de santé, est capable d'accepter notamment la CMU et un certain nombre de dispositifs qui ont été créés justement pour que ce soit accessible à tout le monde.

Donc, de dire que mon intervention serait un peu d'oublier la crise sanitaire, justement, non. La crise sanitaire, ça a été une alliance entre une médecine publique malade et une médecine libérale chancelante pour régler comme on l'a pu cette crise sanitaire. Non, je n'ai pas la mémoire courte, mais on est en désaccord sur ce point et *dont acte*.

Monsieur le Maire

Ce sont les médecins libéraux qui ont mis en place la Maison de garde, n'est-ce pas, Madame LEFELLE ?

Virginie LEFELLE

Ce sont les médecins libéraux qui gèrent cette Maison médicale de garde.

Magalie THIBAUT

Mais il n'y a pas de guerre entre le libéral et les centres municipaux de santé. C'est juste dire que si les collectivités n'avaient pas investi dans des structures, la situation aurait été bien pire. Cela veut dire qu'effectivement, on n'est pas à l'abri demain de nouvelles épidémies et de nouvelles pandémies, et je crois effectivement qu'on n'a pas intérêt à fermer nos structures publiques et qu'on a plutôt intérêt à investir, bien évidemment, en complémentarité avec l'offre libérale.

Monsieur le Maire

Très bien. Je vous propose de voter ce point n°17.

35 voix pour et 7 non-prises part au vote (5 URAM, MME AWAD et M. CIANI)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, , Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

NON-PRISES PART AU VOTE

7

M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA

18. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Des questions concernant les décisions municipales ?

Ivan ITZKOVITCH

Une remarque, mais sans aucune polémique. On s'est rendu compte et vous allez nous expliquer pourquoi, c'est peut-être un effet d'accumulation. Il y a beaucoup de décisions d'ester en justice et de désignations d'avocats. Je ne vais pas vous reprocher de faire travailler les avocats, mais c'est très marquant.

Monsieur le Maire

Même si vous n'avez pas été choisi.

Ivan ITZKOVITCH

Heureusement. Mais c'est extrêmement marquant. Est-ce que c'est un effet cumulatif qui fait qu'on a cet effet-là ? On a un peu regardé les décisions, ce sont souvent des décisions en matière RH, ou alors c'est parce que c'est une période très contentieuse, c'est possible aussi. Mais on s'est fait la réflexion et on voulait avoir des explications.

Monsieur le Maire

Oui, c'est un effet cumulatif avec des points RH, en effet.

Donc, nous prenons acte de ces décisions.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL



QUESTION DIVERSE

Monsieur le Maire

Nous avons une question et un vœu proposé par Monsieur CAREL qui n'a pas été posé sur table. Vous ne l'avez pas eu ? Voilà !

Magalie THIBAUT

On ne prend pas part au vote, on ne sait même pas de quoi il retourne.

Ivan ITZKOVITCH

Nous ne sommes même pas au courant du vœu, nous ne connaissons pas le contenu du vœu.

Magalie THIBAUT

On ne l'a pas reçu.

Ivan ITZKOVITCH

On ne savait même pas qu'il y avait un vœu.

Monsieur le Maire

Je crois qu'*a priori*, il aurait été transmis en dehors du timing. On peut vous le lire et il peut être proposé au prochain Conseil.

Pierre-Olivier CAREL

Monsieur le Maire, Il me semble que l'article 20 du règlement intérieur prévoit qu'il doit être déposé 48 heures avant, comme l'ensemble des demandes des questions, ce qui a été fait puisqu'il était joint. Il a été mis en PDF au format réglementaire. Je n'ai reçu aucune observation sur le délai de réception et il est donc particulièrement intrigant d'entendre maintenant qu'il serait arrivé hors délai. Je tiens à disposition immédiatement le courriel d'envoi avec l'accusé réception dans les temps.

Monsieur le Maire

Vous pouvez le lire et nous verrons ce que nous allons délibérer, mais personne ne l'ayant eu, à part moi *a priori*.

Pierre-Olivier CAREL

Oui, puisque c'est vous qui êtes le destinataire, Monsieur le Maire. C'est prévu dans le règlement intérieur.

Monsieur le Maire

Il sera repropoé au Conseil du mois d'octobre, dans ces cas-là.

Pierre-Olivier CAREL

Non, je vais le lire. On pourrait d'ailleurs passer à la question diverse et pendant que la question diverse est lue et répondue, procéder aux photocopies.

Monsieur le Maire

On passe à la question diverse et vous le lirez après. Pour la question diverse, Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Oui, cela concerne le règlement périscolaire. Je sais que vous avez apporté quelques éléments depuis, mais je vais quand même la lire.

« Monsieur le Maire, nous souhaitons revenir sur le nouveau règlement des activités périscolaires, adopté au mois de mai dernier, un nouveau règlement réalisé en catimini sans en informer préalablement les fédérations de parents d'élèves qui ont eu la désagréable surprise de découvrir celui-ci au début de l'été.

Des modifications qui dégradaient l'offre de service proposée aux familles, avec notamment un accueil du matin décalé de 15 minutes, passant ainsi de 7 heures 30 à 7 heures 45, sans ajustement du tarif à la baisse. Une augmentation conséquente de la majoration forfaitaire en cas de non-respect des horaires, portée à 20 euros. L'introduction d'une pénalité allant de 25 à 50 % en plus du forfait en cas de non-annulation, ou encore la mise en place de jours de carence pendant les vacances scolaires, même si les absences sont justifiées.

Depuis la mise en place de ce nouveau règlement, et sans grande surprise, vous avez pu constater l'insatisfaction d'un bon nombre de parents face à ce nouveau règlement. Une pétition a notamment été portée par les fédérations de parents d'élèves. Les modifications apportées affectent significativement l'organisation quotidienne des familles. Je pense notamment aux parents qui commencent très tôt le matin et qui arrivent en retard à leur travail, pour avoir discuté avec notamment des aides-soignantes qui travaillent en EHPAD.

Nous avons été informés qu'une réunion s'est tenue le mardi 17 septembre en mairie avec les fédérations de parents d'élèves à ce sujet. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part des évolutions proposées lors de cette réunion-là. La municipalité est-elle revenue à la raison en revenant sur les modifications du nouveau règlement des activités périscolaires ? ». Merci.

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, je vous laisse apporter une réponse.

Virginie LEFELLE

Le 30 mai 2024 a été voté par le Conseil municipal le nouveau règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires pour les écoles de la Ville de Rosny-sous-Bois. Les objectifs affichés de la refonte de ce règlement sont :

- La précision des conditions d'admission et d'inscription aux différents temps d'accueil des enfants ;
- La précision des règles de fonctionnement des différents temps ;
- L'harmonisation des délais de réservation et d'annulation des différents temps périscolaires ;
- La fidélisation et la stabilisation des équipes d'animation ;
- L'assouplissement des délais pour justifier d'une absence ;
- L'amélioration du traitement des réclamations concernant la facturation ;
- L'adaptation du montant des majorations.

Comme cela a été exposé lors de ce même Conseil municipal, de grandes avancées attendues par les parents ont été actées, comme l'harmonisation à J-2 pour les réservations et annulations, avant, on pouvait annuler jusqu'à J-4 ; la simplification des spécificités des parents séparés avec possibilité de séparation pour la facturation sur l'espace Citoyen ; la clarification et la souplesse pour les changements de situation, comme la modification du quotient familial ; la régularisation des factures des deux mois précédant la déclaration de changement de situation.

Vous vous faites par ailleurs le relais d'autres modifications qui dégraderaient l'offre de services proposée aux familles. En les reprenant une à une, je vais vous apporter les éléments qui ont justifié ces choix.

Un accueil du matin décalé de quinze minutes, passant ainsi de 7 heures 30 à 7 heures 45, sans ajustement à la baisse du tarif pour les familles. Comme je l'explique bien dans le R' de ce mois-ci, dans un contexte financier contraint et toujours respectueux de nos engagements de ne pas augmenter les tarifs du périscolaire, l'un des leviers à notre disposition est la maîtrise de la masse salariale. La réflexion d'origine était qu'au vu de la faible fréquentation de l'accueil matinal avant 7 heures 45, en retardant d'un quart d'heure ce dernier, cela permet une concentration de la mobilisation des agents sur les créneaux horaires les plus utilisés. Toutefois, même si peu de parents nous ont contactés sur ce sujet, nous avons retravaillé cet été à une proposition qui permette à la fois de maintenir l'accueil à 7 heures 30 et de limiter les personnes présentes. Les animateurs qui n'interviendront plus sur le matin seront mobilisés sur d'autres temps. En effet, à compter du lundi 30 septembre, les regroupements d'accueil matinaux sur certains groupes scolaires, quand la configuration des locaux le permet, permettront aux enfants de maternelle et d'élémentaire d'être accueillis sur l'école maternelle entre 7 heures 30 et 8 heures 10. Ensuite, les animateurs accompagneront les enfants dans leur classe, comme actuellement. Un message d'information a été envoyé aux parents dans ce sens mardi 17 septembre et l'annonce a été faite aux fédérations de parents d'élèves lors de la réunion qui s'est tenue le même jour.

Une augmentation conséquente de la majoration forfaitaire en cas de non-respect des horaires (20 euros). Cette décision a été prise face à la recrudescence des problèmes de ponctualité des parents. Ces derniers affectent la vie privée des agents qui doivent rester au-delà de 19 heures sans savoir combien de temps. Nos agents ont aussi des impératifs et des engagements personnels à respecter. De même, l'imprévision des parents provoque stress et anxiété auprès des enfants concernés. Comme nous l'avons toujours fait, nous privilégierons le dialogue avec les familles.

Cependant, les parents doivent prendre conscience que tout retard pourra donner lieu à la facturation d'un forfait de 20 euros. Cette pénalité vise la minorité des parents qui multiplient les retards sans parfois se justifier, ni être joignables. L'application de cette pénalité se fera au cas par cas et après plusieurs prises de contact, les parents l'ont d'ailleurs bien compris le 17 septembre dernier.

L'introduction d'une pénalité allant de 25 à 50 %, en plus du forfait, en cas de non-annulation. Les équipes d'animation sont prévues bien en amont pour assurer le taux d'encadrement réglementaire les jours d'accueil. Lorsque les fréquentations sont bien en deçà des réservations initiales, il nous est inconcevable de renvoyer les animateurs recrutés. Or, cela signifie que le nombre d'animateurs présents est bien supérieur à notre besoin réel le jour J. Cela permet donc un accueil de qualité, mais en rapport avec ce que je viens d'exposer concernant la maîtrise de nos dépenses salariales. Nous souhaitons responsabiliser les parents quant à la gestion des réservations. D'ailleurs, la Ville poursuit sa politique d'accompagnement des familles en multipliant les canaux de communication. Pour cela, nous comptons sur le guide des parents remis à jour annuellement, la disponibilité des agents du guichet Familles, prompts à aider les parents dans leurs démarches, ou encore le travail de la Commission du droit à l'erreur. Nous allons poursuivre cette politique pédagogique en relançant les parents à J-7, puis J-2 avant la date de clôture des annulations pour les vacances scolaires. Faute d'avoir pris en compte ce délai de prévenance et en cas d'absence injustifiée, les parents se verront appliquer des journées de carence sur la facturation éditée le mois suivant.

La mise en place des jours de carence pendant les vacances scolaires, même si les absences sont justifiées. Ces jours de carence entrent dans la même logique que celle évoquée précédemment et concernent les vacances scolaires où nous avons constaté que le taux d'absentéisme frôle les 16 % en moyenne. Toutefois, une coquille s'est glissée dans l'article 7.5 relatif au délai de carence pour les vacances scolaires, engendrant une incompréhension légitime à sa lecture. En effet, une note de bas de page a été omise. C'est pourquoi, pour plus de lisibilité, une modification de l'article 7.5 du règlement sera proposée au vote lors du prochain Conseil municipal. En cas de maladie ou hospitalisation de l'enfant, sur production d'un certificat médical pour les absences supérieures à trois jours et d'un justificatif pour les absences d'un ou deux jours, les jours de carence ne s'appliqueront pas.

Pour information, l'ensemble de ces points a été abordé avec les représentants des parents d'élèves lors de la réunion du 17 septembre. Ce dernier a reçu un accueil positif de ces derniers.

Monsieur le Maire

Merci, Madame LEFELLE, pour toutes ces précisions.

VŒU DE MAINTIEN DE LA VITESSE À 70 KM /H SUR LE BOULEVARD PERIPHERIQUE DE PARIS (présenté par Monsieur Pierre-Olivier CAREL)

Monsieur le Maire

Monsieur CAREL je vous propose de lire votre vœu.

Pierre-Olivier CAREL

« Vœu de maintien de la vitesse à 70 km/h sur le boulevard périphérique de Paris.

La Maire de Paris envisage d'abaisser la vitesse du périphérique parisien à compter du 1^{er} octobre 2024, pour limiter l'exposition au bruit des riverains et en faire un boulevard urbain apaisé. Cette voie de 35 kilomètres de long, bien que communale, est une voie de communication majeure d'intérêt régional.

Il s'agit de l'autoroute urbaine la plus empruntée d'Europe. Malgré sa congestion régulière, on peut constater que lorsque l'offre de transports en commun et de proximité est fiable, le report modal se fait naturellement vers le transport public, engendrant une baisse de 7 % du trafic routier au cours de la décennie passée (source de la DIRIF), et aux bénéfiques de tous : temps de trajet maîtrisé, baisse de la pollution sonore et de l'air, etc.

Cette voie ré imaginée en 1954, à l'époque du département de la Seine et inaugurée il y a 50 ans, a été volontairement construite sous forme d'autoroute pour permettre aux habitants en limite de la Ville de Paris de se déplacer en rocade de banlieue à banlieue notamment, quand le métropolitain n'a été pensé en 1900 qu'en étoile et quasi exclusivement dans Paris intra-muros.

Aujourd'hui, 80 % des usagers du boulevard périphérique habitent en dehors de Paris, selon l'enquête régionale 2023 sur la mobilité des Franciliens de l'Institut Paris Région. Dans les détails, 43 % des utilisateurs du périphérique viennent de Petite Couronne et 37 % de Grande Couronne.

Bien que l'intérêt métropolitain soit unanimement avéré pour le 1,2 million d'utilisateurs quotidiens – et je cite l'étude des cabinets de conseil Kisio et Roland Berger – cette décision ne fait l'objet d'aucune concertation avec les communes concernées le long du boulevard périphérique et encore moins avec toutes celles de la Première Couronne qui sont concernées au premier chef, puisque représentant près de la moitié des utilisateurs.

Cette annonce provoque un rejet massif à tous les niveaux des collectivités territoriales et de l'État. L'ex-ministre des Transports, Clément Beaune, avait indiqué fin 2023 qu'il ne la validerait pas. Son successeur, Patrice Vergriete, a qualifié la proposition d'aberration et le Conseil régional de l'Île-de-France vient de se prononcer en assemblée plénière il y a quelques jours contre.

C'est aussi le constat que cette mesure viendra une nouvelle fois pénaliser la France de l'autre côté du périphérique, celle qui ne peut pas se passer de son véhicule pour ses trajets quotidiens pour se rendre à son travail.

Enfin, la mairie de Paris n'a mené aucune étude d'impact en amont de sa mesure. La préfecture de police déplore ainsi, dans un courrier adressé à la mairie le 30 juillet dernier, que les consultations prévues n'aient pas été menées à leur terme, alors que les communes riveraines de l'A86 constatent un accroissement toujours plus important du trafic sur notamment le plus gros bouchon d'Europe entre Fontenay-sous-Bois et Rosny, et sur les principaux axes entre le boulevard périphérique et l'A86.

Prendre la décision arbitraire et unilatérale d'abaissement de la vitesse sans étude reviendrait alors à déporter volontairement les nuisances sonores et de pollution de l'air sur les communes de la Petite Couronne, avec les conséquences prévisibles sur toutes les populations.

Je propose donc :

- Article 1, que la commune de Rosny-sous-Bois demande à la Mairie de Paris la suspension de la mesure unilatérale d'abaissement de la vitesse sur le boulevard périphérique de 70 à 50 km/h ;*
- Article 2, qu'elle demande à l'État la mise en place d'une étude transparente et concertée sur le périmètre métropolitain de l'impact de tout abaissement de la vitesse sur le périphérique ;*
- Article 3, qu'elle appelle à l'inclusion dans l'étude des nuisances et de pollution de l'autoroute urbaine métropolitaine A86 avec la recherche de solutions pour l'amélioration des conditions de vie de tous les riverains ;*
- Article 4, qu'elle interpelle Monsieur le Premier ministre sur la nécessité de transfert de compétences de gestion du boulevard périphérique de la Mairie de Paris à la Région Ile-de-France ».*

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

En effet, c'est une décision unilatérale à laquelle, nous, les banlieusards, sommes confrontés, sachant que, comme vous l'avez dit, nombre de personnes prennent leur voiture pour leurs loisirs, peut-être, mais en majorité à des fins professionnelles. Je lisais dernièrement que les entreprises et les chefs d'entreprises étaient vent debout par rapport à cela parce que, bien sûr, cela va provoquer un large retard dans leurs activités.

C'est quand même assez scandaleux. C'est vrai que 50 en ville, OK. 50 sur le périphérique, je veux bien qu'il faille faire très attention, qu'on soit attentif à la circulation. Je pense que 70, c'est une bonne limite, mais 50, sans demander à l'ensemble des communes qui se servent de ce périphérique et de cette A86, je trouve cela dommageable, même si c'est pour protéger notre environnement. Je passe au vote.

Magalie THIBAUT

Juste, nous, on ne prendra pas part au vote parce qu'on ne l'a pas reçu, on ne l'a même pas sur la table. En plus, on pourrait avoir un débat au prochain Conseil, je n'ai pas de sujet là-dessus, mais ce sont deux poids deux mesures, parce que nous, cela nous est déjà arrivé de déposer des vœux 48 heures avant le Conseil et vous nous avez dit : « Vous ne le présentez pas, vous ne le lisez pas ». Je vois qu'encore une fois, les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde. On sera plus vigilant la prochaine fois, mais on ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire

Très bien. En plus, c'est Madame Hidalgo qui a pris cette initiative, donc je comprends que vous ne preniez pas part au vote. J'ose espérer que vous êtes un peu plus objectifs.

Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

On est un peu gêné parce qu'on peut en discuter longtemps, mais on n'a pas eu le vœu en amont.

Monsieur le Maire

Sur le principe, on peut le voter de nouveau au mois d'octobre, si vous le souhaitez.

Ivan ITZKOVITCH

Il y a quelque chose sur le principe qui est un peu gênant, je comprends, mais lier les deux sujets du périphérique à 70 et de l'A86, je trouve que ce n'est pas opportun, Monsieur CAREL. Honnêtement, ce n'est pas du tout de la polémique que je fais, c'est que je ne suis pas sûr que ce soit intéressant de lier les deux sujets. Ou alors, on parle globalement de la situation de la voiture pour ceux qui n'habitent pas à Paris, ou alors on parle du périphérique à 70, mais de lier les deux sujets, même si le deuxième sujet sur l'A86 a son importance, je ne dis pas que ce que vous dites sur l'étude du bouchon, etc., mais lier les deux sujets, je trouve que c'est un peu diluer la chose.

Si on avait eu le vœu en amont, on aurait pu vous proposer éventuellement de le voter en disant que dans ce cas-là, on sort le sujet de l'A86, parce qu'il ne faut pas oublier quand même que l'A86, c'est une autoroute d'État, donc on ne peut pas à la fois reprocher à la Maire de Paris quelque chose et à l'État de ne pas prendre ses responsabilités, parce qu'il faut être un peu cohérent. Je rejoins Madame THIBAUT, soyons cohérents sur le fond aussi. Si c'est un vœu contre ce qui est proposé par la Mairie de Paris, autant faire un vœu aussi de ce que la gestion de l'État a toujours refusé et là, on partage, Monsieur CAREL, votre point, le transfert de la gestion des grands axes aux collectivités, je suis totalement d'accord avec vous là-dessus.

Mais soit on fait un vœu sur ça, soit on fait un vœu sur la vitesse, mais on ne peut pas avoir deux poids deux mesures, donc si vous acceptez, parce qu'il n'y a peut-être pas urgence parce que de toute façon, quoi qu'il arrive, je pense que la décision de Madame Hidalgo est prise et qu'on aura sûrement peut-être plus d'éléments pour le prochain Conseil avec un vœu unanime,

enfin pas unanime, mais où l'on puisse voter, puisque le groupe RES a indiqué qu'il ne participerait pas au vote, mais participer à un vœu qu'on n'a pas eu en amont et mélanger les sujets, ça nous gêne un peu. Si vous le maintenez, on ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire

Vous le connaissez et on le repasse en octobre.

Pierre-Olivier CAREL

La forme et le fond, et d'abord la forme. Je me suis référé à l'article 20 de notre règlement intérieur que nous avons voté en novembre 2020. Le deuxième alinéa prévoit que toute proposition doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du président de séance au plus tard 48 heures avant le début de la séance du Conseil municipal.

J'ai toujours respecté les délais, ça a été fait, on m'a répondu aux questions, le vœu était joint, donc je m'étonne quand on me dit qu'il est arrivé hors délai, ou qu'il y a deux poids deux mesures. Non, les règles ont été respectées, j'ai l'accusé de réception, donc traditionnellement, quel que soit le vœu, qu'il vienne de la majorité ou de l'opposition, il a toujours été déposé sur la table à partir du moment où il est arrivé dans les délais. Je ne comprends pas ce procès ou cette mégarde qui a pu avoir lieu. Soit tout le monde est à la même enseigne, soit il y a des choses que je ne comprends pas.

Après, sur le fond, bien sûr, pourquoi pas ? Il n'y a aucune difficulté pour décaler le vote. Effectivement, Madame Hidalgo et la Mairie de Paris ont très certainement pris leur position. Maintenant, pour mûrir la réflexion d'ici là, pourquoi j'ai lié les deux ? Parce que plusieurs études, et j'en ai cité une, notamment celle de Kisio, fait un parallèle entre la baisse de la vitesse sur le périphérique et le report sur l'A86. Donc là, il y a clairement une difficulté. C'est pour cela que je disais : « Une étude globale incluant les communes entre Paris et l'A86 inclus », de manière à ne pas avoir d'angle mort où on se retrouve demain avec de la pollution sonore et de l'air supplémentaire pour nous, alors qu'on favoriserait 300 000 habitants le long du périphérique. J'aimerais bien qu'on calcule tous ceux qui sont le long de l'autoroute A86.

C'était pour cela que les deux sujets étaient liés. Je comprends tout à fait. Je me suis posé la question à un moment de savoir s'il fallait simplement rester sur le dogme, mais pour moi, il paraissait essentiel que le sujet soit traité dans sa globalité. On est à Rosny-sous-Bois, on subit les nuisances A86 à Rosny-sous-Bois. On le voit avec toutes les fermetures, notamment, donc pour moi, il y a un intérêt que cela puisse permettre de nourrir notre réflexion d'ici au prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Tout à fait, nous pourrons en reparler au prochain Conseil municipal. Je vous remercie pour cette soirée. Le prochain Conseil aura lieu le 17 octobre prochain. Un grand merci à vous et bonne fin de soirée à tous.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h16.

La secrétaire de séance



Mme Patricia VAVASSORI

Le Maire,



Monsieur le Maire

Vice-Président de Grand Paris Grand Est